

PCAET de la CC Jalle Eau Bourde (Gironde, 33)

Diagnostic qualité de l'air



Référence : PLAN_EXT_17_330

Version finale du : 28/02/2019

Auteur : Anastasia Ivanovsky
Contact Atmo Nouvelle-Aquitaine
E-mail : contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100



Titre : PCAET de la CC Jalle Eau Bourde (Gironde, 33) - Diagnostic qualité de l'air

Référence : PLAN_EXT_17_330

Version finale du : 28/02/2019

Nombre de pages : 50

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Anastasia Ivanovsky	Rafaël Binales	Rémi Feuillade
Qualité	Ingénieure d'études	Responsable inventaire, statistiques, odeurs	Directeur délégué production et exploitation
Visa			

Conditions d'utilisation

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application.

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Atmo Nouvelle-Aquitaine est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (<http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>)
- les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce rapport, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation totale ou partielle de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du rapport.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donnée d'accord préalable. Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas utilisées pour la validation des résultats des mesures obtenues.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- depuis le [formulaire de contact](#) de notre site Web
- par mail : contact@atmo-na.org
- par téléphone : 09 84 200 100

Sommaire

1. Introduction	7
2. Santé et qualité de l'air	9
2.1. L'exposition	9
2.1.1. Les pics de pollution	9
2.1.2. La pollution de fond	9
2.1.3. Les inégalités d'exposition	9
2.2. La sensibilité individuelle	10
2.3. Quelques chiffres	10
2.4. Les communes sensibles	11
2.4.1. Les polluants pris en compte	11
2.4.2. Identification des communes sensibles	11
3. Les émissions de polluants	13
3.1. L'inventaire des émissions : identifier les sources	13
3.2. Emissions de polluants du territoire	14
3.3. Emissions d'oxydes d'azote [NOx]	18
3.3.1. Comparaison des émissions entre les territoires	18
3.3.2. Emissions du secteur des transports	19
3.4. Emissions de particules [PM10 et PM2,5]	21
3.4.1. Comparaison des émissions entre les territoires	22
3.4.2. Emissions du secteur des transports	24
3.4.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets	26
3.4.4. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire	27
3.5. Emissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques [COVNM]	29
3.5.1. Comparaison des émissions entre les territoires	29
3.5.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets	30
3.5.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire	31
3.6. Emissions de dioxyde de soufre [SO ₂]	33
3.6.1. Comparaison des émissions entre les territoires	33
3.6.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets	34
3.6.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire	35
3.7. Emissions d'ammoniac [NH ₃]	36
3.7.1. Comparaison des émissions entre les territoires	36
3.7.2. Emissions du secteur agricole	37
3.7.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets	38
4. Synthèse	39

Annexes

Annexe 1 : Santé - définitions.....	41
Annexe 2 : Les polluants	42
Annexe 3 : Les secteurs d'activités.....	44
Annexe 4 : Nomenclature PCAET	45
Annexe 5 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions.....	47
Annexe 6 : Émissions territoriales	49



Polluants

- B(a)P benzo(a)pyrène
- BTEX benzène, toluène, éthyl-benzène, xylènes
- C₆H₆ benzène
- CO monoxyde de carbone
- COV composés organiques volatils
- HAP hydrocarbure aromatique polycyclique
- NH₃ ammoniac
- NO monoxyde d'azote
- NO₂ dioxyde d'azote
- NO_x oxydes d'azote (= dioxyde d'azote + monoxyde d'azote)
- O₃ ozone
- PM particules en suspension (particulate matter)
- PM10 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 µm
- PM2,5 particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm
- SO₂ dioxyde de soufre

Unités de mesure

- µg microgramme (= 1 millionième de gramme = 10⁻⁶ g)
- mg milligramme (= 1 millième de gramme = 10⁻³ g)
- ng nanogramme (= 1 milliardième de gramme = 10⁻⁹ g)

Abréviations

- Aasqa association agréée de surveillance de la qualité de l'air
- Afnor agence française de normalisation
- Anses agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- AOT40 accumulated exposure over threshold 40
- Circ centre international de recherche contre le cancer
- CNRS centre national de la recherche scientifique
- FDMS filter dynamics measurement system
- GMT Greenwich mean time
- HCSP haut conseil de la santé publique
- IEM indicateur d'exposition moyenne (cf. autres définitions)
- LCSQA laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air
- OMS organisation mondiale de la santé
- PDU plan de déplacements urbains
- PPA plan de protection de l'atmosphère
- PRSQA programme régional de surveillance de la qualité de l'air
- SIG système d'information géographique
- SRCAE schéma régional climat, air, énergie
- TEOM tapered element oscillating microbalance
- TU temps universel

Seuils de qualité de l'air

- AOT40 : indicateur spécifique à l'ozone, exprimé en $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{heure}$, calculé en effectuant la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et le seuil de $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$ durant une période donnée en utilisant uniquement les valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures (pour l'ozone : 40 ppb ou partie par milliard= $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
- indicateur d'exposition moyenne (IEM) : concentration moyenne à laquelle est exposée la population et qui est calculée pour une année donnée à partir des mesures effectuées sur trois années civiles consécutives dans des lieux caractéristiques de la pollution de fond urbaine répartis sur l'ensemble du territoire
- marge de dépassement : excédent admis par rapport à la valeur limite
- niveau critique ou valeur critique : niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques, au-delà duquel des effets nocifs directs peuvent se produire sur certains récepteurs, tels que les arbres, les autres plantes ou écosystèmes naturels, à l'exclusion des êtres humains
- objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble
- objectif de réduction de l'exposition : pourcentage de réduction de l'indicateur d'exposition moyenne de la population, fixé pour l'année de référence, dans le but de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, et devant être atteint dans la mesure du possible sur une période donnée
- obligation en matière de concentration relative à l'exposition : niveau fixé sur la base de l'indicateur d'exposition moyenne et devant être atteint dans un délai donné, afin de réduire les effets nocifs sur la santé humaine
- seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence
- seuil d'information et de recommandations : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaires l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions
- valeur cible (en air extérieur) : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble
- valeur critique : cf. niveau critique
- valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble

Autres définitions

- année civile : période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
- centile (ou percentile) : cet indicateur (horaire ou journalier) statistique renvoie à une notion de valeur de pointe. Ainsi le percentile 98 horaire caractérise une valeur horaire dépassée par seulement 2 % des valeurs observées sur la période de mesure

1. Introduction

★ Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique. Les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV, à l'horizon 2030, sont :

- Une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990
- Une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2014
- Une part d'énergie renouvelable de 32 % dans la consommation finale d'énergie

Le plan climat-air-énergie territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Ce diagnostic présente les émissions territoriales de six polluants. Il est à noter cependant, que la responsabilité de ces émissions n'est pas totalement du ressort de la collectivité.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

Plan : Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activités. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Climat : Le PCAET a pour objectifs :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité

Air : Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel et le tertiaire. Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux, tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux.

Energie : L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, avec 3 axes de travail :

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Territorial : Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire. Il ne s'agit pas d'un échelon administratif mais d'un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

★ Présentation de l'étude

L'impact sanitaire prépondérant de la pollution atmosphérique est dû à l'exposition à des niveaux moyens tout au long de l'année, et non aux pics ponctuels pourtant davantage médiatisés. Le PCAET doit prioritairement inscrire des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique de fond.

Les polluants : Le PCAET doit présenter le bilan des émissions de polluants atmosphériques. La liste de polluants est fixée par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les polluants à prendre en compte sont les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5, les composés organiques volatils (COV)¹, le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ammoniac (NH₃).

Les secteurs : Les secteurs d'activités, cités dans l'arrêté, sont les suivants : le résidentiel, le tertiaire, le transport routier, les autres transports, l'agriculture, les déchets, l'industrie hors branche énergie et la branche énergie.

¹ Les composés organiques volatils (COV) correspondent au méthane (CH₄) et aux composés volatils organiques non méthanique (COVNM). Le méthane n'est pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre. Le diagnostic Air présentera les émissions de COVNM.

Le territoire : La communauté de communes Jalle Eau Bourde comporte 3 communes réparties sur un territoire d'environ 232 km². La population recensée en 2015 est de 29 600 habitants, ce qui correspond à une densité de population de 128 hab./km². Ce territoire est caractérisé par la présence forte d'espaces forestiers et boisés (19 000 ha) et ses deux rivières (la Jalle et l'Eau Bourde). Il est traversé par l'autoroute A63, reliant Bordeaux au bassin d'Arcachon et à Bayonne.

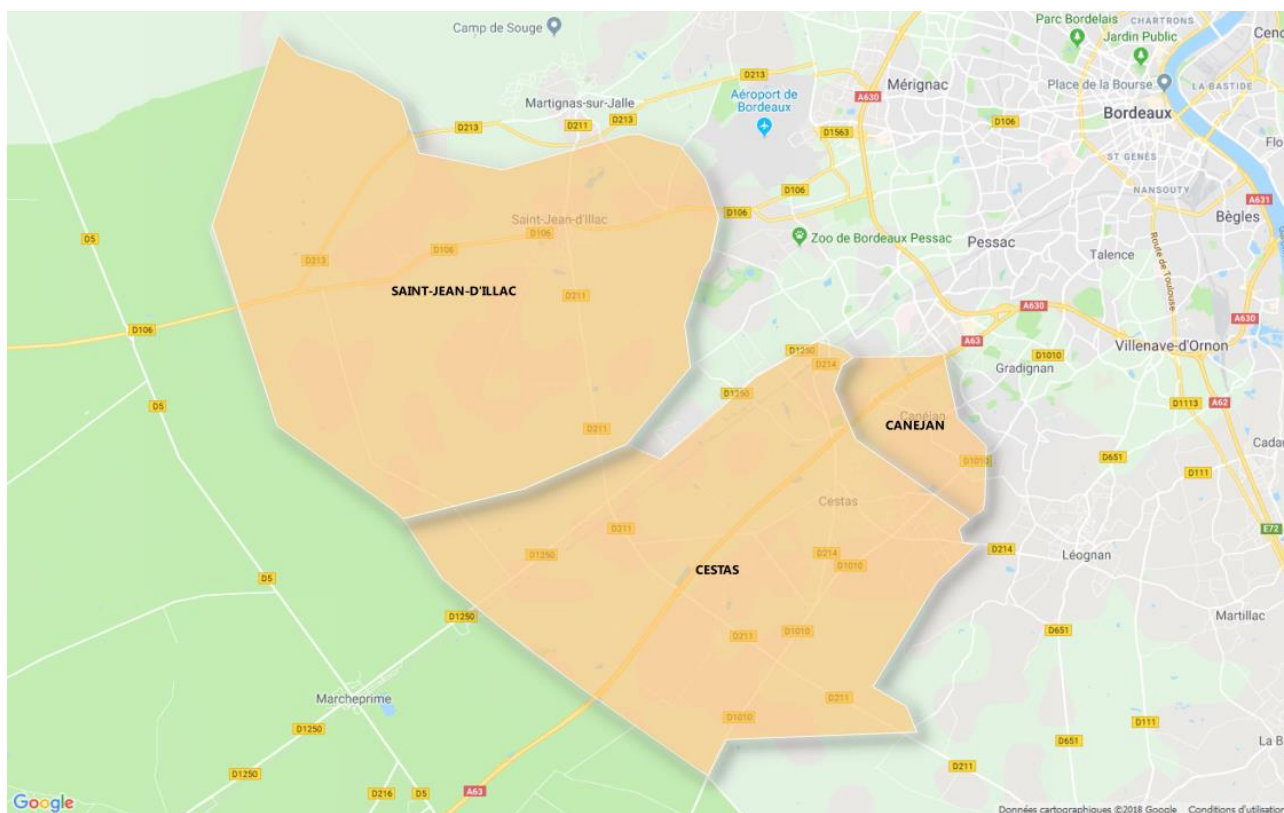


Figure 1 | La communauté de communes Jalle Eau Bourde – Les 3 communes

Ce document présente :

- ➔ Les relations entre santé et pollution atmosphérique
- ➔ Le diagnostic des émissions pour les polluants atmosphériques en 2014
 - l'analyse détaillée des émissions par sous-secteur, avec identification des points de vigilance
 - la comparaison des émissions du territoire d'étude avec celles du département et de la région.

2. Santé et qualité de l'air

Chaque jour, un adulte inhale 10 000 à 20 000 litres d'air en fonction de sa morphologie et de ses activités. Outre l'oxygène et l'azote, représentant 99 % de sa composition, l'air peut également contenir des substances polluantes ayant des conséquences préjudiciables pour notre santé. Les activités quotidiennes génèrent des émissions de divers polluants, très variées, qui se retrouveront dans l'atmosphère. La pollution de l'air aura donc des effets multiples sur notre santé. En premier lieu, il est important de savoir ce qui est rejeté dans l'air. Connaître la nature et la quantité d'émissions polluantes permet d'identifier les pathologies qu'elles peuvent entraîner.

Les paragraphes suivants sont une synthèse du document « Questions/réponses, Air extérieur et santé », publié en avril 2016 par la Direction générale de la Santé, Ministère des affaires sociales et de la santé.

2.1. L'exposition

Elle est hétérogène dans le temps et dans l'espace. Elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies.

2.1.1. Les pics de pollution

Ils sont exceptionnels par leur durée et par leur ampleur. On parle d'exposition aiguë. Ces pics peuvent provoquer des effets immédiats et à court terme sur la santé. Durant les épisodes de pollution atmosphérique, et les quelques jours qui suivent, on constate :

- une augmentation des taux d'hospitalisation, de mortalité, de crises cardiaques et de troubles pulmonaires,
- une aggravation des maladies chroniques existantes : cardiaques (arythmie, angine, infarctus, insuffisance cardiaque) ou respiratoires (maladie pulmonaire obstructive chronique, infection respiratoire, crise d'asthme),
- l'apparition d'irritations oculaires et d'inflammation des muqueuses des voies respiratoires et des bronches.

2.1.2. La pollution de fond

La pollution chronique a également des conséquences sanitaires. Il s'agit d'expositions répétées ou continues, survenant durant plusieurs années ou tout au long de la vie. L'exposition chronique peut contribuer à l'apparition et à l'aggravation de nombreuses affections :

- symptômes allergiques, irritation de la gorge, des yeux et du nez, de la toux, de l'essoufflement,
- maladies pulmonaires comme l'asthme et la bronchite chronique,
- maladies cardiovasculaires, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, angine de poitrine,
- nombreux cancers, en particulier des poumons et de la vessie,
- développement déficient des poumons des enfants.

C'est l'exposition tout au long de l'année aux niveaux moyens de pollution qui conduit aux effets les plus importants sur la santé, non les pics de pollution.

2.1.3. Les inégalités d'exposition

Les cartographies de polluants mettent en évidence des variations de concentrations atmosphériques sur les territoires. Ces variations sont liées à la proximité routière ou industrielle. Certaines parties du territoire concentrent plus de sources de pollution et de nuisances que d'autres. Ces inégalités d'exposition, liées à la

pollution atmosphérique, se cumulent fréquemment à d'autres inégalités d'exposition telles que le bruit. De plus, s'ajoutent également des inégalités socio-économiques.

Ainsi, les populations défavorisées sont exposées à un plus grand nombre de nuisances et/ou à des niveaux d'exposition plus élevés. Les actions d'amélioration de la qualité de l'air doivent donc viser à réduire ces inégalités d'exposition aux polluants de l'air.

2.2. La sensibilité individuelle

Certaines personnes sont plus fragiles que d'autres à la pollution de l'air, du fait de leur capital santé ou de leur âge. Par rapport à la population générale, les personnes vulnérables ou sensibles à la pollution atmosphérique vont présenter plus rapidement ou plus fortement des symptômes, que ce soit à court terme ou à long terme.

Les populations les plus exposées ne sont pas forcément les personnes dites sensibles.

- **Population vulnérable** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
- **Population sensible** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics. Par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

Les conséquences de la pollution atmosphérique sont multiples : maladies respiratoires, maladies cardio-vasculaires, infertilité, cancer, morbidité, effets reprotoxiques et neurologiques, autres pathologies.

2.3. Quelques chiffres

- ★ **2000 - Etude CAFE²** : 350 000 décès prématurés/an dans les états membres de l'Europe, dont 42 000 en France seraient liés à l'exposition chronique aux PM_{2,5}
- ★ **2002 - Etude ACS³ (USA)** : Augmentation de 6 % du risque de décès toutes causes lorsque les niveaux de PM_{2,5} augmentent de 10 µg/m³ (+ 9 % pour cause cardio-pulmonaires, + 14 % par cancer du poumon)
- ★ **2008–2011 – Etude APHEKOM** : 3 000 décès prématurés/an dans 25 villes de France, dont Bordeaux, liés à l'exposition chronique aux PM_{2,5}. 19 000 décès prématurés en Europe dont 4/5 pour cause cardio-vasculaires
- ★ **2010** : L'OMS attribue 1,3 million de décès par an à la pollution urbaine (50 % dans les pays en voie de développement)
- ★ **2014 – CIRC** : Les gaz d'échappements et les particules fines sont classés comme « cancérigènes certains pour l'Homme »
- ★ **2013 – CIRC** : La pollution de l'air extérieur est classée comme « cancérigène certain pour l'Homme »
- ★ **2014** : L'OMS estime à 7 millions le nombre de décès prématurés du fait de la pollution de l'air intérieur et extérieur en 2014.

² CAFE : Clean Air For Europe

³ ACS : American Cancer Society

2.4. Les communes sensibles

Les zones sensibles sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat. Le Schéma Régional Climat Air Energie⁴ approuvé en 2012 sur l'ex-Aquitaine a identifié 108 communes sensibles. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, 242 communes sont ainsi classées comme « sensibles à la dégradation de la qualité de l'air ». Ces communes représentent :

- 7,5 % du territoire régional (6 300 km²)
- 40 % de la population régionale (environ 2 300 000 habitants).

2.4.1. Les polluants pris en compte

Les polluants considérés dans la définition des zones sensibles sont des espèces chimiques dont les concentrations en certains endroits peuvent justifier le caractère prioritaire d'actions en faveur de la qualité de l'air. Ainsi, ont été pris en compte des polluants pour lesquels il existe des valeurs limites réglementaires susceptibles d'être dépassées et qui peuvent faire l'objet d'enjeux divergents entre qualité de l'air et climat. À l'échelle locale, il s'agit des oxydes d'azote et des particules en suspension.

2.4.2. Identification des communes sensibles

La détermination des zones sensibles est définie dans un guide national validé par le Ministère en charge de l'environnement, et tient compte de plusieurs paramètres : concentrations en polluants, émissions et vulnérabilité du territoire.

⁴ Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) est un document d'orientation qui doit arbitrer sur les territoires régionaux entre des intérêts parfois divergents. Ces intérêts concernent d'une part la gestion de la qualité de l'air et d'autre part, une action orientée vers la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

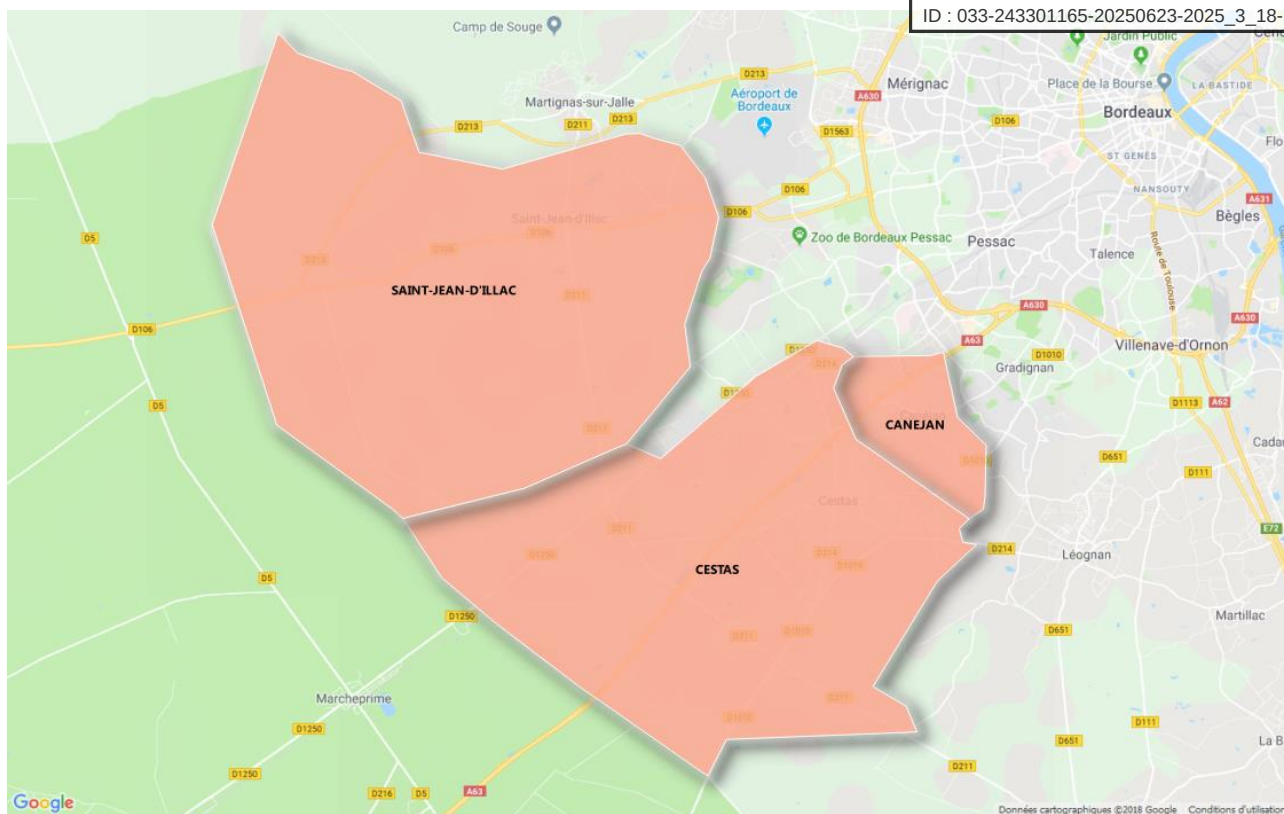


Figure 2 | Jalle Eau Bourde - Communes sensibles

Sur le territoire de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, toutes les communes sont considérées comme sensibles à la qualité de l'air.

3. Les émissions de polluants

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetées par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan).

Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions.

3.1. L'inventaire des émissions : identifier les sources

Sur un territoire les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire régional des émissions élaboré par Atmo Nouvelle-Aquitaine permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. De cette façon, il devient possible de connaître le poids de chaque source dans les émissions totales afin de prioriser les plans d'actions de réduction de la pollution de l'air.

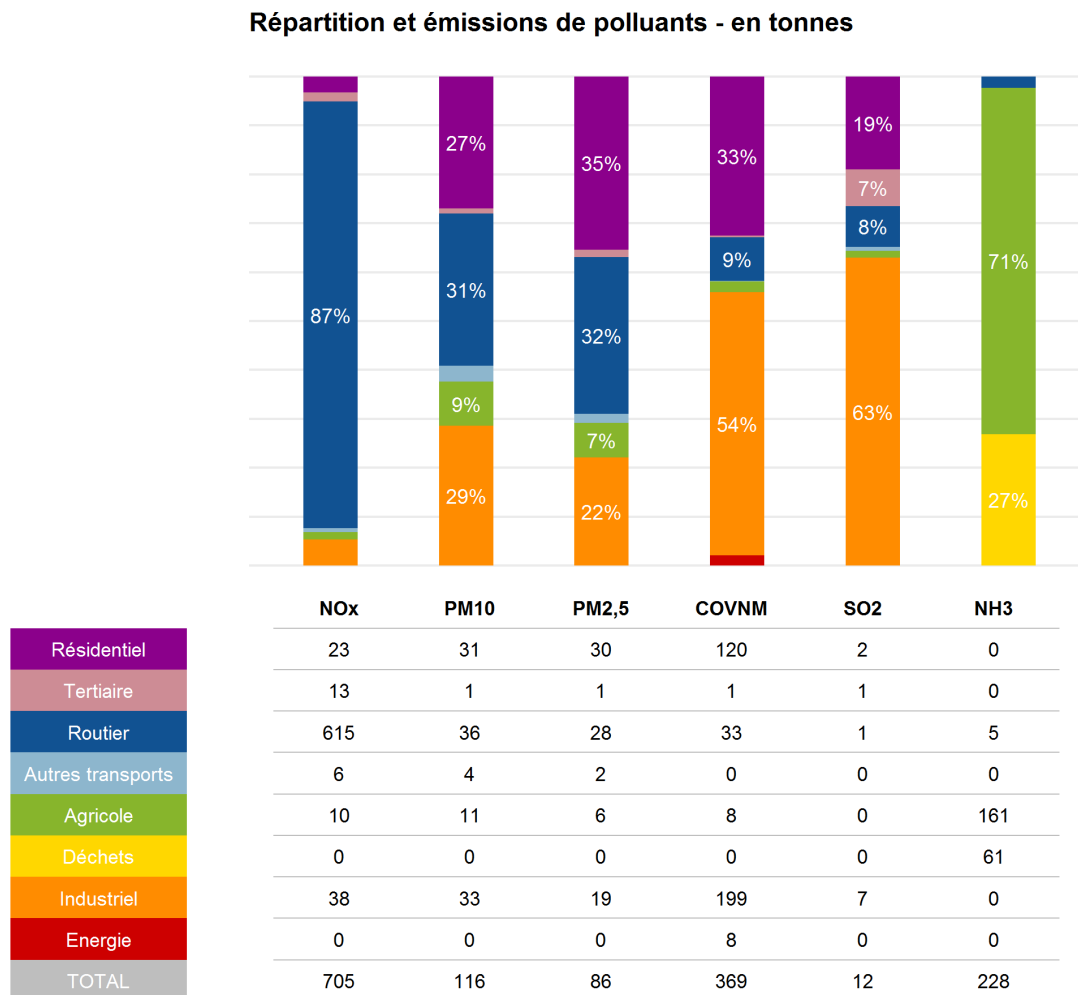
L'inventaire est un bilan des émissions, il s'agit d'une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période de temps données. Il consiste à quantifier le plus précisément possible les émissions de polluants dans l'atmosphère. Il a pour objectif de recenser la totalité des émissions d'une vingtaine de polluants issue de différentes sources, qu'elles soient anthropiques ou naturelles. Il s'agit bien d'estimations, réalisées à partir de données statistiques, et non de mesures.

Lorsque les émissions sont réparties géographiquement, on parle de cadastre des émissions. On connaît alors en tout point du territoire la quantité émise de polluants par secteur d'activité. Ces bilans d'émissions sont disponibles à l'échelle de la région, du département et de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Les résultats présentés dans les paragraphes ci-dessous sont extraits de l'inventaire des émissions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2014.

3.2. Emissions de polluants du territoire

Les émissions présentées dans la figure ci-dessous concernent les six polluants et les huit secteurs d'activité indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les différents polluants sont pour la plupart des polluants primaires (NOx, PM10, PM2,5 et SO₂) ou des précurseurs de polluants secondaires (COVNM et NH₃). Les COV incluent le CH₄ (méthane). Le méthane n'étant pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre, les valeurs fournies concernent uniquement les émissions de COV non méthaniques (COVNM).



CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 3 | Jalle Eau Bourde - Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes

La figure ci-dessus permet d'illustrer le fait que chaque polluant a un profil d'émissions différent. Il peut être émis par une source principale ou provenir de sources multiples.

Ainsi, on notera que les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier. D'ordinaire quasi-exclusivement lié aux activités agricoles, l'ammoniac est sur ce territoire, également issu du secteur des déchets. Les particules (PM10, PM2,5), les composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) et le dioxyde de soufre (SO₂) sont multi-sources et originaires du résidentiel, de l'industrie et du transport routier.

Les secteurs à enjeux identifiés sont les suivants :



Sur le territoire Jalle Eau Bourde, le transport routier contribue essentiellement aux émissions de NOx (87 %) et de particules (40 % pour les PM10 et 43 % pour les PM2,5). Plus de la moitié des émissions de NOx provient des phénomènes de combustion de carburants, essentiellement par les véhicules à moteur diesel. Les particules proviennent également de la combustion des moteurs, essentiellement diesel. Une part non négligeable des particules, en particulier des PM10 provient également de la partie mécanique, à savoir l'usure, l'abrasion des pneus, des freins et des routes. Les COVNM sont quant à eux davantage issus de la combustion des moteurs essence. Il est à noter qu'une grande partie des émissions de polluants de ce secteur est liée à la présence de l'autoroute A63.

Leviers d'action : la diminution des émissions du secteur routier (combustion, usure mécanique) peut être engagée par la réduction du nombre de véhicules présents sur le réseau routier. Le renouvellement du parc automobile (parc privé et flotte publique) et la mise en circulation de véhicules technologiquement plus performants (véhicules électriques et hybrides) constituent des pistes de réduction des émissions du secteur. En parallèle, il convient de diminuer le nombre de kilomètres parcourus par les usagers en privilégiant l'usage des transports en communs, en facilitant les transports combinés (déplacement des personnes et des marchandises) et en sensibilisant à des modes de transport plus doux.



Le secteur de l'industrie contribue aux émissions de SO₂, de COVNM, de NH₃ et de particules. La manipulation de solvants et de peintures dans le domaine de diverses industries (construction, imprimerie, protection du bois) explique principalement les rejets de COVNM. Le secteur industriel et en particulier le travail du bois, émet également des particules en suspension et des particules fines.

Leviers d'action : les meilleures techniques disponibles pour réduire et prévenir les émissions des installations industrielles sont listées dans la directive relative aux émissions industrielles (IED) et mise en œuvre via les documents de référence BEST (best available techniques reference document) qui encadrent les conditions d'exploitation. De plus, les PGS (Plans de Gestion des Solvants) et les SME (Systèmes de Maîtrise des Émissions) sont des pistes d'action pour réduire les rejets de COVNM du secteur.



Le secteur résidentiel du territoire Jalle Eau Bourde contribue essentiellement aux émissions de COVNM, de particules et de SO₂. La consommation énergétique, de bois et de produits pétroliers essentiellement, est à l'origine de 15 % des émissions de COVNM, d'environ 20 % à 30 % des émissions de particules et d'environ 20 % des rejets de SO₂ de la communauté de communes. De plus, il est important de préciser que les particules fines pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire. Les équipements de type insert et foyers ouverts, peu performants d'un point de vue énergétique, sont d'importants émetteurs de particules et de COVNM.

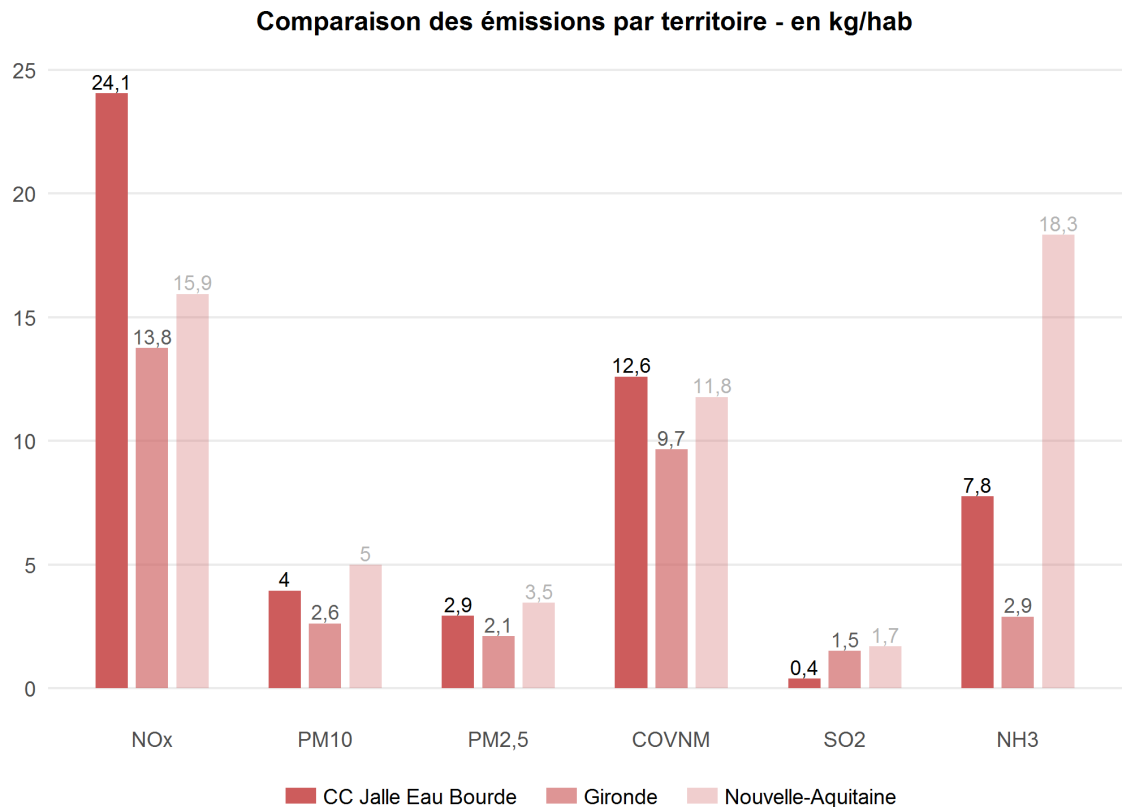
Leviers d'action : un des axes de progrès majeurs est représenté par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie. La diminution des consommations énergétiques dédiées au chauffage va de pair avec la rénovation des habitats (isolation du bâti privé et du parc social) et le renouvellement des équipements de chauffage non performants, notamment pour le chauffage au bois (insert et foyers ouverts). Les émissions de COVNM peuvent également être diminuées par la réduction de l'utilisation domestique de solvants et de peintures.



Ce secteur est identifié comme secteur à enjeu par rapport à son poids sur le territoire Jalle Eau Bourde au sein des émissions de NH₃ (71 %). L'épandage d'engrais azotés participe largement aux émissions d'ammoniac. En outre, le NH₃ est un gaz précurseur dans la formation des particules secondaires justifiant davantage sa place dans les secteurs à enjeux.

Leviers d'action : une sensibilisation du monde agricole pour une utilisation raisonnée d'engrais et l'utilisation de techniques d'épandages qui diminuent les quantités émises sur les champs, constituent un axe de progrès potentiel pour la réduction des émissions d'ammoniac issues des cultures. De plus, la maîtrise augmentée du brulage des résidus de culture aux champs et l'amélioration technologique des moteurs d'engins agricoles permettrait une diminution non négligeable des émissions associées (particules, COVNM, NOx).

Lorsque les émissions sont rapportées au nombre d'habitants, les poids des secteurs d'activité du territoire peuvent présenter des différences notables avec ceux du département ou de la région. Cette représentation permet de comparer les émissions des territoires. Ceci est illustré par le graphique ci-dessous.



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 4 | Comparaison des émissions par territoire, en kg par habitant

Le département de la Gironde est le plus vaste département de France métropolitaine. Il abrite la métropole régionale de Nouvelle-Aquitaine, qui est le nœud de diverses infrastructures. Ainsi, il est traversé par de nombreuses autoroutes reliant Bordeaux au reste de la France ou à l'Espagne. Le trafic généré par l'agglomération bordelaise y est très important ainsi que le trafic de transit en direction de l'Espagne. Il consacre un quart du territoire à l'agriculture, notamment à la viticulture. Les secteurs prédominants de l'industrie sont l'aéronautique, l'agro-alimentaire, l'industrie du papier et l'imprimerie. Les principales agglomérations du département sont Bordeaux Métropole (770 000 habitants), le Libournais (90 000 habitants) et le Bassin d'Arcachon (87 000 habitants).

Les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont, **plus élevées** que celles du département et de la région pour les **oxydes d'azote** (NOx) et les **composés organiques volatiles non méthaniques** (COVNM). Les émissions unitaires de **particules** (PM10, PM2,5) et d'**ammoniac** (NH₃) du territoire Jalle Eau Bourde restent cependant **moins importantes** que celles de la région. Enfin, les émissions par habitant de **dioxyde de soufre** (SO₂) de la communauté de communes sont **inférieures** à celles des autres échelles territoriales.

La **consommation énergétique** des secteurs résidentiel et tertiaire participe aux émissions de **NOx, de particules, de COVNM et de SO₂**. La consommation énergétique est répartie selon trois usages, classés du plus au moins énergivore : le chauffage, la production d'eau chaude et les activités de cuisson. Pour le secteur résidentiel, la communauté de communes Jalle Eau Bourde utilise comme combustibles, du gaz naturel (41 %), suivi du bois (16 %) et des produits pétroliers (4 %). De même au niveau de la Gironde, le combustible principalement utilisé est le gaz naturel (34 %), suivi du bois (17 %) et des produits pétroliers (10 %). À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le combustible principal est le bois (24 %), suivi du gaz naturel (22 %) et des produits pétroliers (20 %).

Concernant les **oxydes d'azote**, les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont essentiellement dues au transport routier et en particulier à la présence de l'autoroute A63.

Pour le territoire Jalle Eau Bourde, les émissions unitaires de **particules** s'expliquent essentiellement par les secteurs de l'industrie, du transport et du résidentiel. En effet, la plus grande proportion de salariés dans le secteur du travail du bois ainsi que la présence de l'autoroute A63 sur le territoire, contribue à augmenter les émissions unitaires de particules. Néanmoins, la plus faible part de bois de chauffage dans le mix énergétique de la communauté de communes (16 %) par rapport à la Nouvelle-Aquitaine (24 %), participe à réduire les écarts entre ces deux territoires.

Les émissions unitaires de **COVNM** s'expliquent essentiellement par les rejets du secteur de l'industrie. La plus grande proportion de salariés dans le secteur agro-alimentaire et de la fabrication de peintures ainsi qu'une plus grande part de surfaces en construction sur le territoire Jalle Eau Bourde, expliquent que ses émissions unitaires de COVNM soient plus importantes que celles du département et de la région.

Les émissions par habitant de **SO₂** s'expliquent par les émissions liées au secteur de l'industrie et du secteur résidentiel. Le tissu industriel est moins développé et diversifié sur la communauté de communes que sur la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine. La proportion du bois dans le mix énergétique est 4 fois plus importante que celles de fioul domestique qui a un facteur d'émission pour le SO₂, plus élevé. Ces raisons combinées expliquent les émissions unitaires calculées.

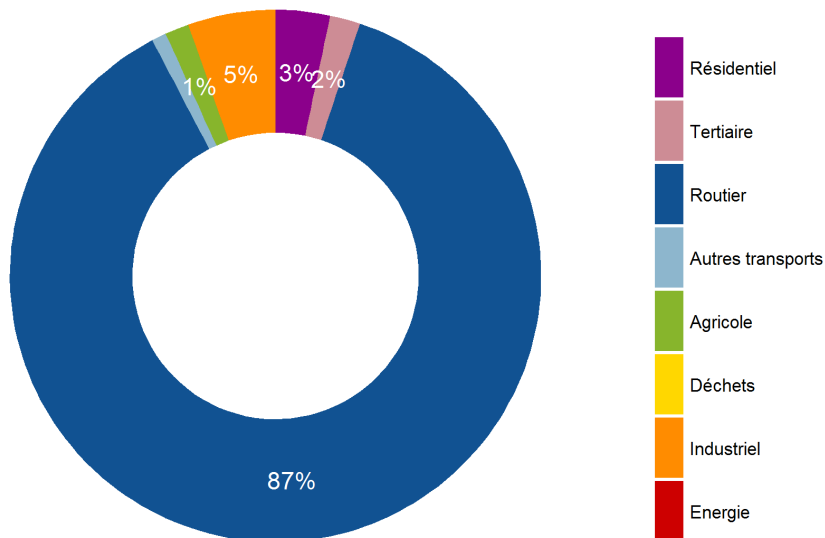
Les émissions d'**ammoniac** par habitant de la communauté de communes s'expliquent essentiellement par la proportion de surface agricole allouée à la culture céréalière, fortement émettrice de NH₃. La part de culture céréalière par rapport à la surface agricole totale, est plus importante sur la communauté de communes (78 %) que sur les autres territoires (20 % pour la Gironde et 37 % pour la région). Par ailleurs, la forte densité de population à l'échelle du territoire Jalle Eau Bourde explique la différence observée avec la région.

3.3. Emissions d'oxydes d'azote [NOx]

Les émissions d'oxydes d'azote de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s'élèvent à 705 tonnes en 2014, ce qui correspond à 3 % des émissions de la Gironde et à 0,8 % de celles de la région.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution quasi-exclusive du secteur des transports qui représente 88 % des émissions totales de NOx.

NOx - Répartition des émissions par secteur

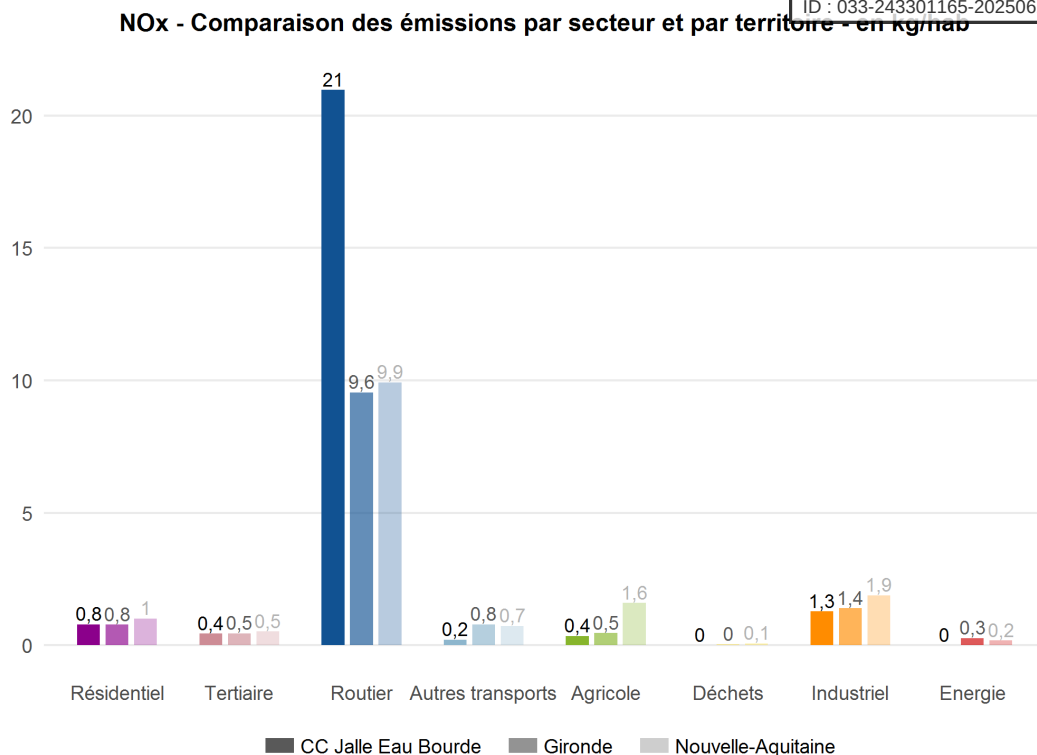


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 5 | Jalle Eau Bourde – NOx, Répartition des émissions par secteur

3.3.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Cette figure permet de comparer le poids des secteurs d'activités, pour les émissions de NOx, entre la communauté de communes, le département et la région.



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 6 | NOx – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

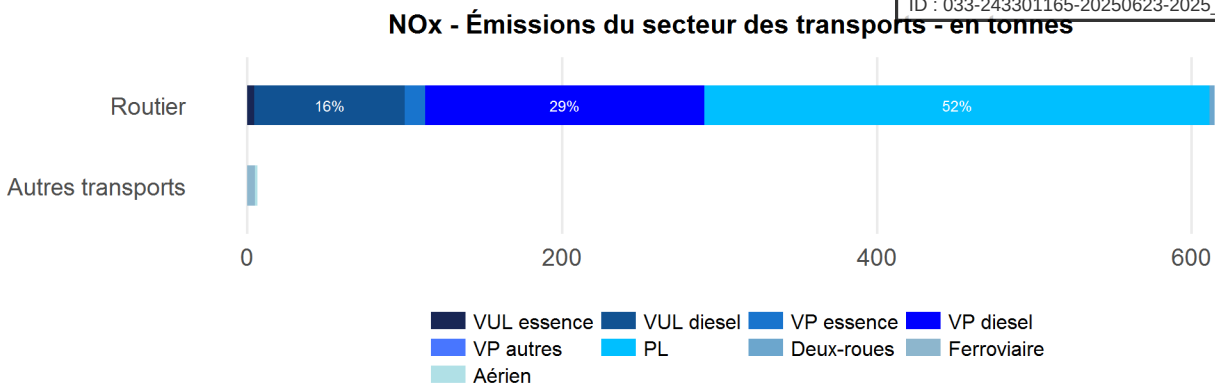
Les émissions de NOx, par habitant, du secteur du transport routier de la communauté de communes sont plus élevées que celles du département et de la Nouvelle-Aquitaine. Ceci s'explique essentiellement par la présence sur le territoire d'une autoroute, l'A63. Cette autoroute relie Bordeaux à Bayonne et se dédouble aux environs du Barp pour devenir l'A62 et relié ainsi l'agglomération bordelaise au Bassin d'Arcachon. Ceci explique le fait que cette portion d'autoroute soit très empruntée par les locaux, les touristes et pour le transport de marchandises entre l'Espagne et la France. Par conséquent, les émissions unitaires de NOx du territoire Jalle Eau Bourde sont plus élevées que celles des autres échelles territoriales. Il faut souligner que les émissions de NOx liées à l'autoroute et aux départementales représentent respectivement 73 % et 21 % des émissions totales de NOx dues au transport routier sur le territoire Jalle Eau Bourde.

3.3.2. Emissions du secteur des transports

Les émissions de NOx du secteur des transports sont de 621 tonnes, soit 88 % des émissions la communauté de communes.

Détail des émissions de NOx

- Les émissions du secteur routier sont dominées par la combustion des véhicules à moteur diesel (97 %). Parmi ceux-ci, on peut différencier les poids lourds, responsables de 54 % des émissions de ce secteur, suivis par les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers contribuant respectivement à 30 % et 16 % des émissions de NOx. Les véhicules à moteur essence ne représente que 3 % des émissions de NOx du secteur routier.
- Le secteur des autres transports représente 1 % des émissions totales de NOx, réparties entre le transport ferroviaire (76 %) et le transport aérien (24 %).



CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 7 | Jalle Eau Bourde – NOx, émissions du secteur des transports, en tonnes

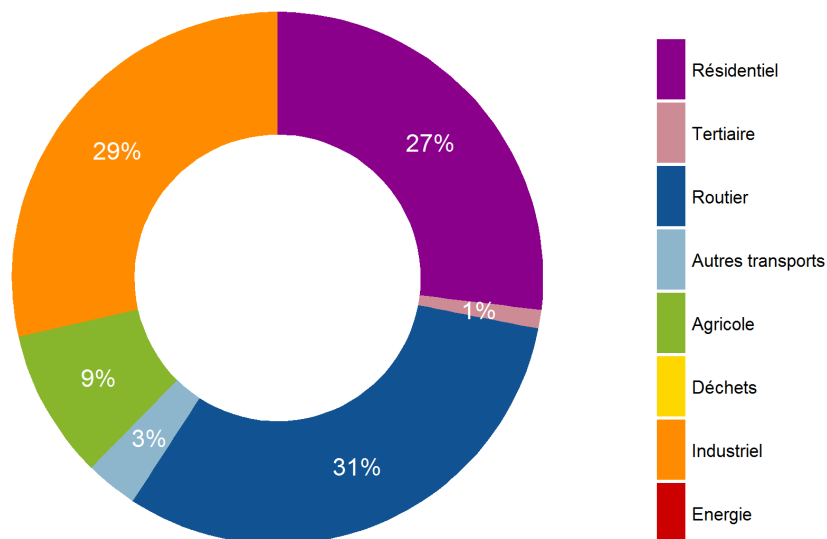
3.4. Emissions de particules [PM10 et PM2,5]

Les particules en suspension dans l'air ont différentes tailles. Elles peuvent appartenir à la classe des PM10 dans le cas où leur diamètre est inférieur à 10 µm, ou à la classe des PM2,5 dans le cas où celui-ci est inférieur à 2,5 µm. À noter que les PM2,5 sont comptabilisées au sein de la classe PM10.

Les sources de particules sont multiples et leur répartition dépend de leur granulométrie. Globalement sur ce territoire, trois secteurs d'activité se partagent les émissions de particules : résidentiel, transport et industriel.

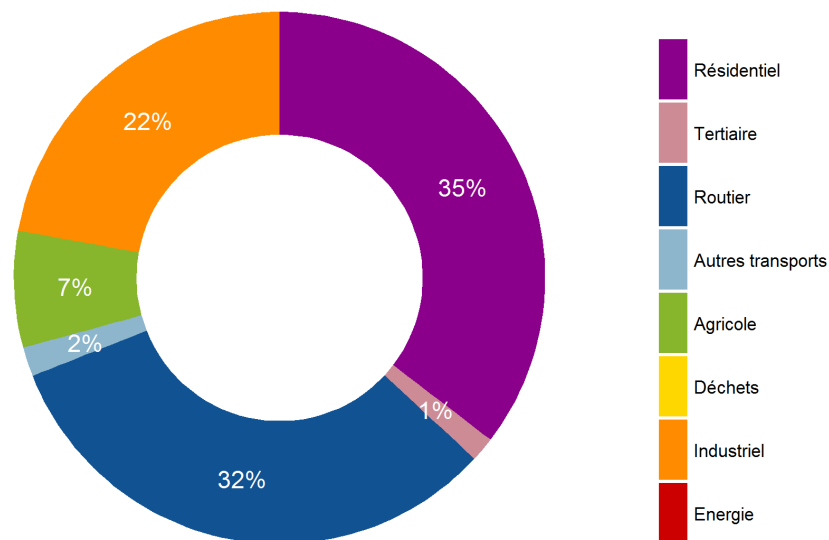
La communauté de communes Jalle Eau Bourde émet 116 tonnes de particules en suspension (PM10) et 86 tonnes de particules fines (PM2,5), représentant chacune 3 % des émissions du département et 0,4 % des émissions régionales.

PM10 - Répartition des émissions par secteur



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

PM2,5 - Répartition des émissions par secteur



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 8 | Jalle Eau Bourde – Particules, Répartition des émissions par secteur

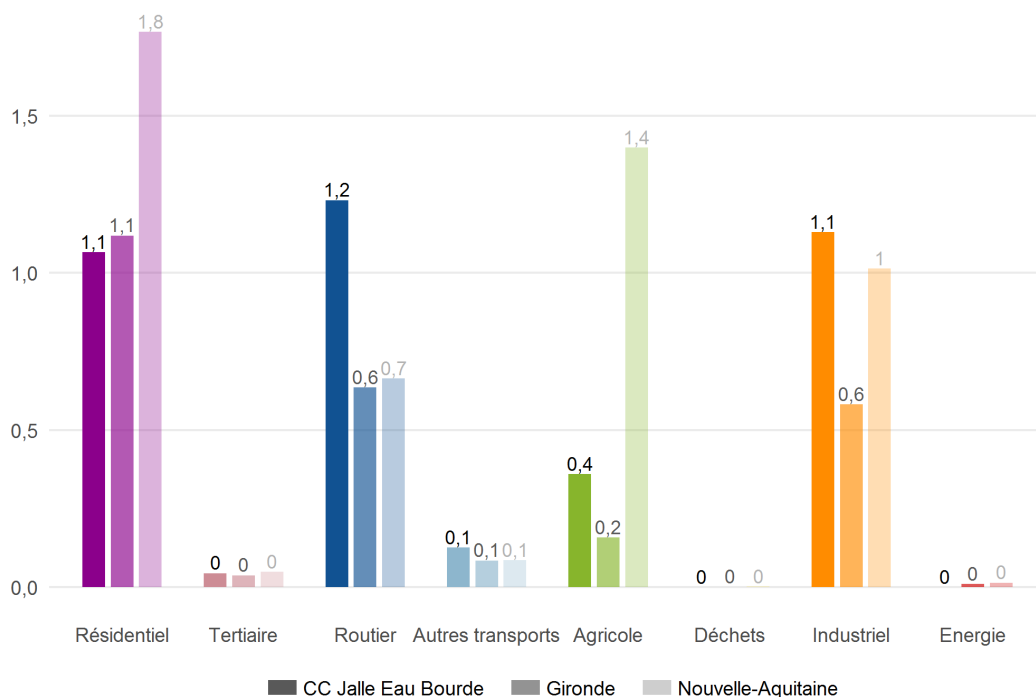
Les distributions des émissions par secteur et par polluant sont les suivantes :

- ✧ Secteur des transports : 34 % (PM10) et 34 % (PM2,5)
- ✧ Secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets : 29 % (PM10) et 22 % (PM2,5)
- ✧ Secteurs du résidentiel et du tertiaire : 28 % (PM10) et 36 % (PM2,5).

3.4.1. Comparaison des émissions entre les territoires

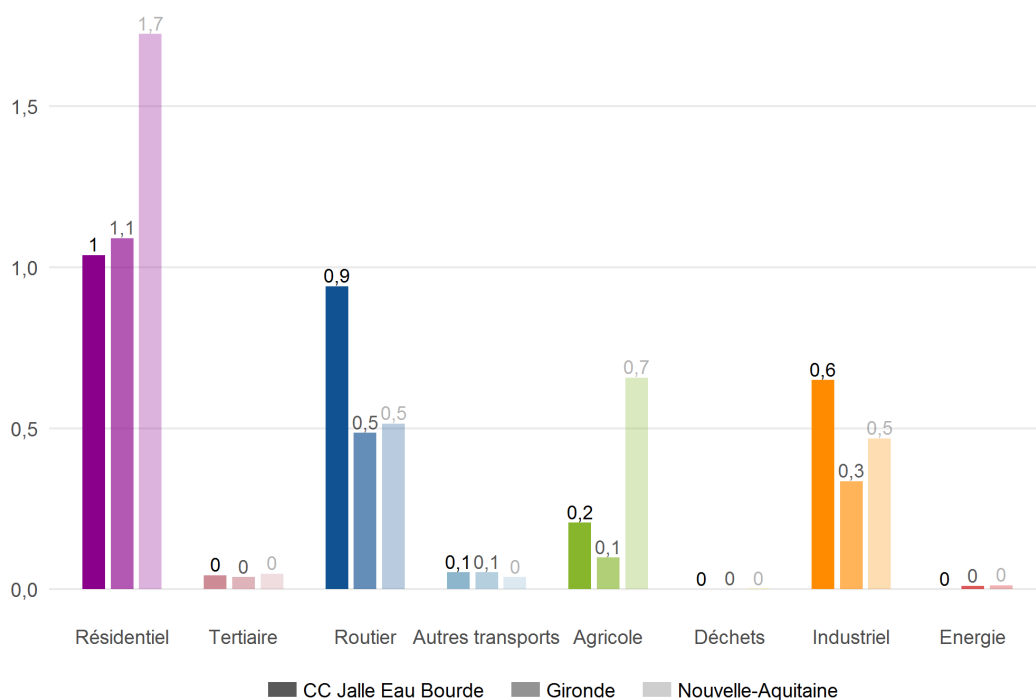
Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activité sur les émissions en particules, entre les différentes échelles territoriales.

PM10 - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

PM2,5 - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 9 | Particules – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Pour le secteur routier, les émissions de particules par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont supérieures à celles de la Gironde et de la région. Comme pour les NOx, la présence de l'A63, explique en grande partie les émissions unitaires observées. Les émissions de particules (PM10, PM2,5) liées à l'autoroute et aux départementales représentent respectivement 63 % et 29 % des émissions totales de particules dues au transport routier sur le territoire Jalle Eau Bourde.

Pour le secteur de l'industrie, les émissions unitaires de particules du territoire sont plus élevées que celles de la Gironde et celles de la région. Les principales sources d'émissions de particules sur ces différents territoires sont le travail du bois et les chantiers-BTP. Il existe cependant, d'autre sources émettrices à l'échelle régionale mais cela ne contrebalance pas la plus forte proportion de salariés dans le secteur du bois et le nombre de constructions réalisées sur la communauté de communes.

Pour le secteur résidentiel, les émissions par habitant du territoire Jalle Eau Bourde sont moins élevées que celles de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine. La proportion de bois de chauffage dans le mix énergétique de la communauté de communes est de 16 % contre 17 % et 24 % respectivement, sur la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine. Le facteur d'émission du bois pour les particules, est plus important que celui des autres combustibles. Ces raisons combinées expliquent les émissions unitaires observées.

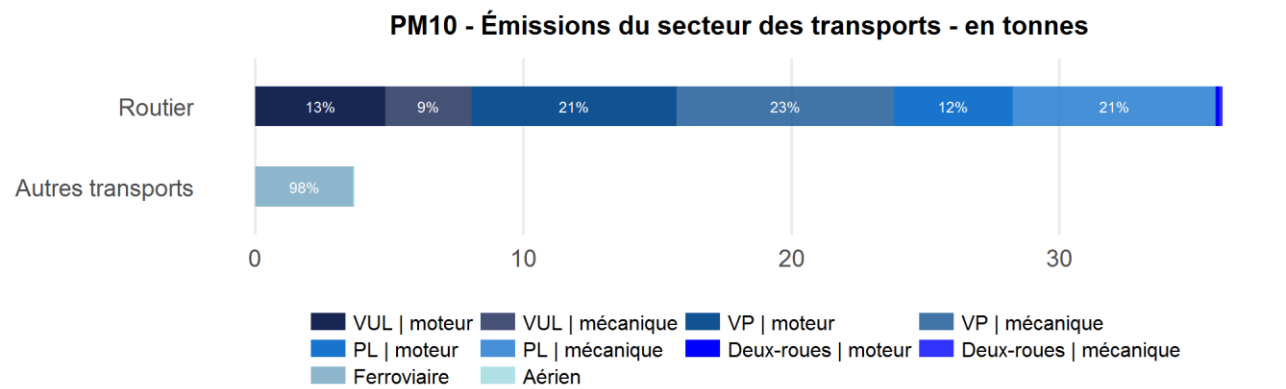
3.4.2. Emissions du secteur des transports

Les émissions de PM10 et de PM2,5 du transport routier sont respectivement de 36 et 28 tonnes, soit 31 % et 32 % respectivement des émissions totales de PM10 et PM2,5 de la communauté de communes. Les émissions de PM10 et PM2,5, liées aux autres transports sont respectivement de 4 tonnes et 2 tonnes.

Les émissions de particules du secteur routier ont des origines diverses. Les particules peuvent provenir de la partie moteur, essentiellement représentée par les PM2,5 ou de la partie mécanique, qui est essentiellement constituée de PM10. La partie moteur est liée au type de carburant utilisé tandis que la partie mécanique est liée à l'usure des pneus, de la route et à l'abrasion des plaquettes de frein.

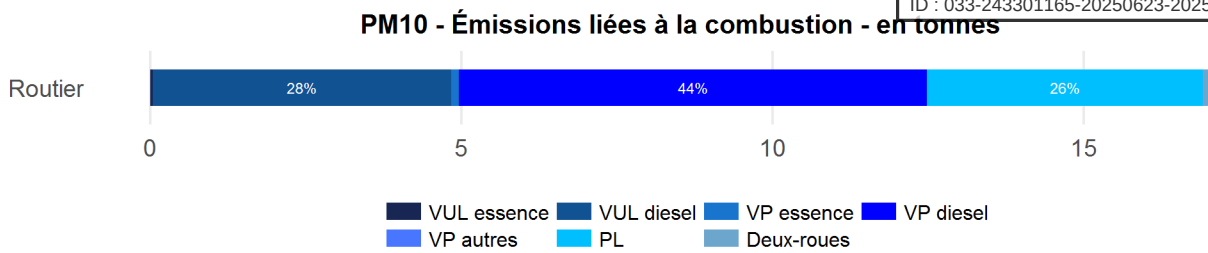
Détail des émissions de PM10

- Les émissions de PM10 proviennent des voitures particulières (44 %), des poids lourds (33 %), des véhicules utilitaires légers (22 %) et des deux-roues (1 %).
- Les émissions de PM10 sont dues à 53 % à la partie mécanique et à 47 % à la partie moteur.
- Pour la partie mécanique, les véhicules diesel représentent 88 % des émissions, réparties entre les poids lourds (45 %), les voitures particulières (37 %) et les véhicules utilitaires légers (17 %). Les véhicules à moteur essence représentent 12 % des émissions liées à l'abrasion, réparties entre les voitures particulières (79 %), les véhicules utilitaires légers (15 %) et les deux-roues (6 %).
- Pour la partie moteur, les véhicules diesel représentent 98 % des émissions, réparties entre les voitures particulières (45 %), les véhicules utilitaires légers (29 %) et les poids lourds (26 %). Les véhicules à moteur essence représentent 2 % des émissions liées à la combustion.



CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 10 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions du secteur des transports, en tonnes

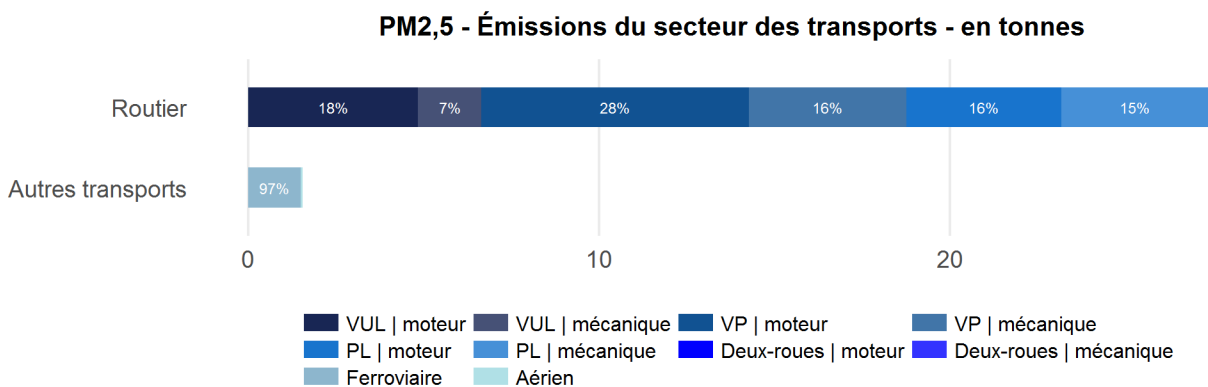


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 11 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions liées à la combustion pour le transport routier, en tonnes

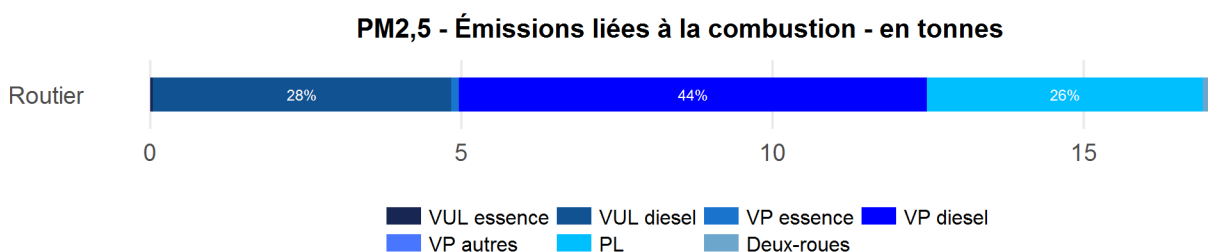
Détail des émissions de PM2,5

- Pour le secteur routier, les émissions de PM2,5 proviennent des voitures particulières (44 %), des poids lourds (31 %), des véhicules utilitaires légers (24 %) et des deux-roues (1 %).
- Les émissions de PM2,5 sont dues à 62 % à la partie moteur et à 38 % à la partie mécanique.
- Pour la partie moteur, les véhicules diesel représentent 98 % des émissions, réparties entre les voitures particulières (45 %), les véhicules utilitaires légers (29 %) et les poids lourds (26 %). Les véhicules à moteur essence représentent 2 % des émissions liées à la combustion.
- Pour la partie mécanique, les véhicules diesel représentent 88 % des émissions, réparties entre les poids lourds (45 %), les voitures particulières (37 %) et les véhicules utilitaires légers (17 %). Les véhicules à moteur essence représentent 12 % des émissions liées à l'abrasion, réparties entre les voitures particulières (79 %), les véhicules utilitaires (15 %) et les deux-roues (6 %).



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 12 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions du secteur des transports, en tonnes



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 13 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions liées à la combustion pour le transport routier, en tonnes

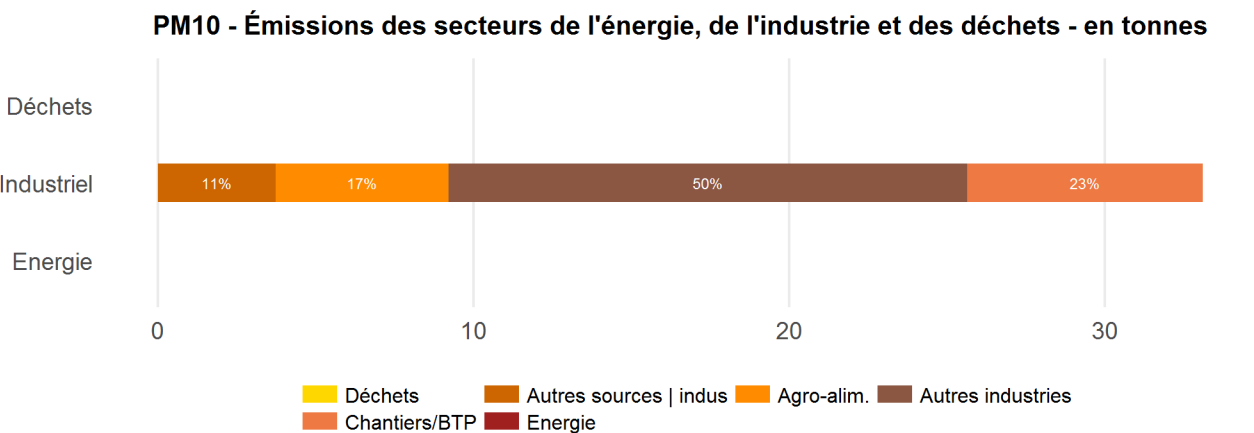
Enfin, la quantité émise de PM10 liée à la combustion est équivalente à la quantité émise de PM2,5, autrement dit les particules émises lors de la combustion sont essentiellement de taille inférieure à 2,5 µm.

3.4.3. Emissions des secteurs de l’énergie, de l’industrie et des déchets

Les émissions de PM10 et de PM2,5 liées au secteur industriel sont respectivement de 33 et 19 tonnes, soit 29 % et 22 % des émissions totales de la communauté de communes. Les émissions de particules des secteurs de l’énergie et des déchets sont nulles car il n’y a pas de sources émettrices de particules sur ce territoire.

Détail des émissions de PM10

- 50 % des émissions de PM10 du secteur de l’industrie sont liées au travail du bois et 23 % sont dues aux activités de chantiers et de BTP. Les émissions issues de ces deux activités représentent 19 % des émissions totales de PM10 du territoire. Le reste des émissions de ce secteur est lié à l’industrie agro-alimentaire (17 %) et à d’autres sources industrielles (11 %), notamment l’utilisation d’engins spéciaux dans le domaine de la construction et le recouvrement des routes par l’asphalte, et représentent 9 % des émissions totales de PM10.

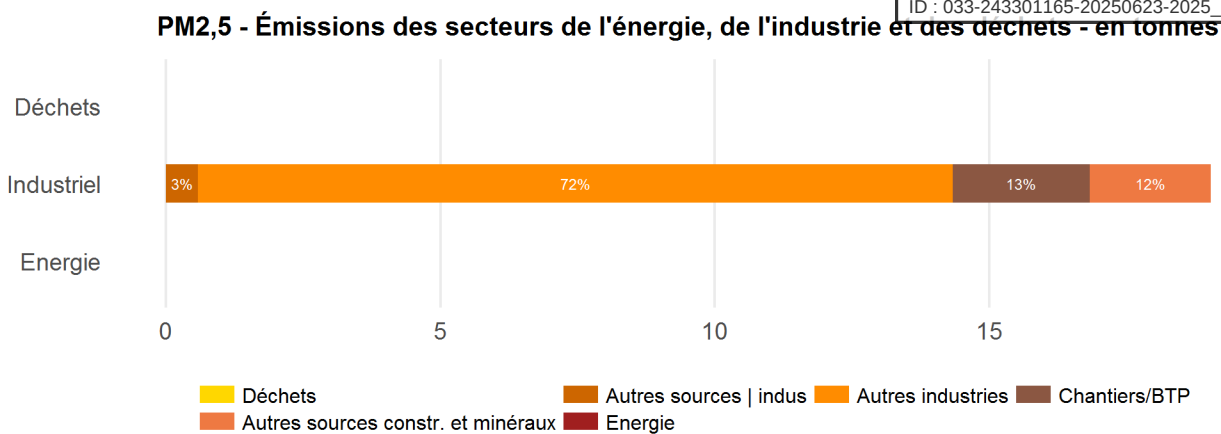


CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 14 | Jalle Eau Bourde – PM10, émissions des secteurs de l’énergie, de l’industrie et des déchets, en tonnes

Détail des émissions de PM2,5

- Les émissions liées au travail du bois représentent 72 % des émissions de PM2,5 du secteur de l’industrie soit 16 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. 13 % des émissions du secteur de l’industrie sont dues aux activités de chantiers-BTP, soit 3 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. D’autres sources industrielles telles que l’utilisation d’engins spéciaux, et le recouvrement des routes par l’asphalte représentent 12 % des émissions de PM2,5 de ce secteur, soit 2 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. Le reste des émissions lié au secteur de l’industrie est dû à d’autres sources marginales, ne représentant que 1 % des émissions totales de PM2,5 du territoire.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 15 | Jalle Eau Bourde – PM2,5, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

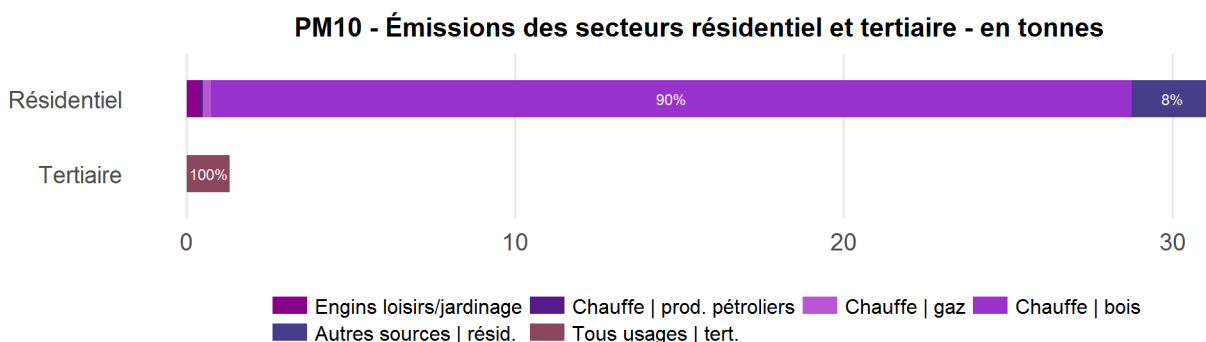
3.4.4. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de PM10 et de PM2,5 des secteurs résidentiel et tertiaire représentent respectivement 28 % et 36 % des émissions totales. 31 tonnes de PM10 et 30 tonnes de PM2,5 sont émises par le secteur résidentiel, contre 1 tonne chacune pour le secteur tertiaire.

Pour ces secteurs, les émissions de particules sont très fortement liées aux consommations énergétiques (chauffage, production d'eau chaude et cuisson).

Détail des émissions de PM10

- La combustion de bois de chauffage contribue à elle seule, à 90 % des émissions de PM10 du secteur résidentiel, soit 24 % des émissions totales de PM10. 8 % des émissions de PM10 du secteur résidentiel provient des feux ouverts de déchets verts et d'autres sources résidentielles marginales, ce qui représente 2 % des émissions totales de PM10.
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 1 % des émissions totales de PM10. Ces émissions sont essentiellement dues à l'utilisation de bois (84 %), dont 58 % au chauffage des locaux, 11 % aux activités de cuisson, 12 % à la production d'eau chaude et 19 % à d'autres usages.

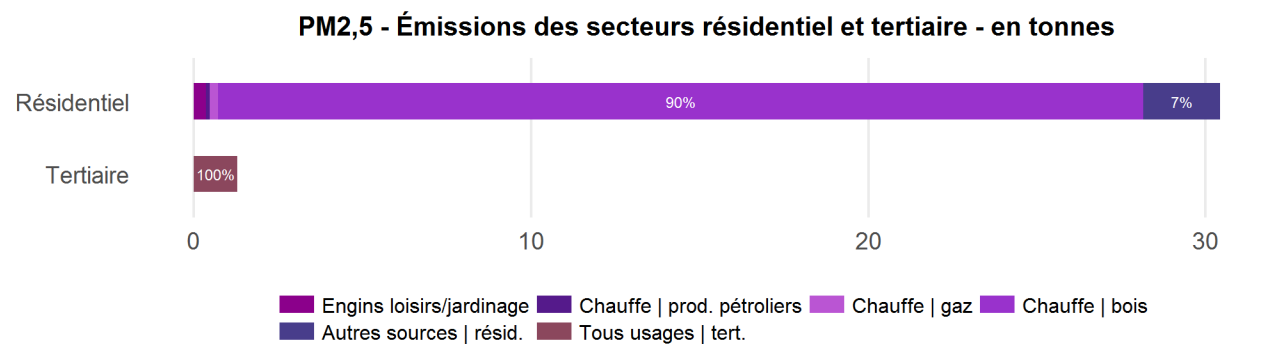


CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 16 | Jalle Eau Bourde – Émissions de PM10 des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

Détail des émissions de PM2,5

- 90 % des émissions de PM2,5 du secteur résidentiel sont liées à l'utilisation de bois de chauffage, soit 32 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. Le reste des émissions de ce secteur provient essentiellement des feux ouverts de déchets verts et d'autres sources résidentielles marginales (7 %).
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 1 % des émissions totales de PM2,5 du territoire. Comme pour les PM10, les émissions de ce secteur sont essentiellement liées à l'utilisation de bois (84 %), de gaz naturel (10 %) et de produits pétroliers (6 %) comme combustibles énergétiques.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 17 | Jalle Eau Bourde – Émissions de PM2,5 des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

Les quantités émises de PM10 et PM2,5 par les secteurs résidentiel et tertiaire sont équivalentes, autrement dit les particules émises sont essentiellement de taille inférieure à 2,5 µm.

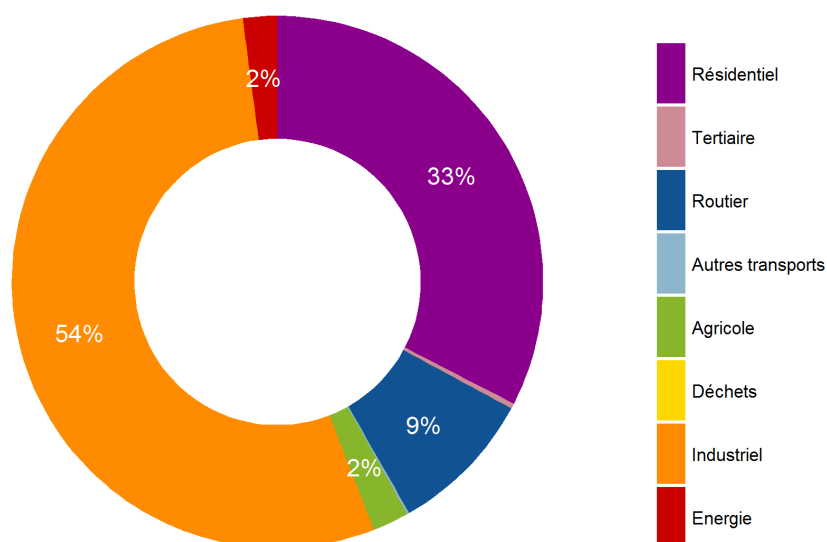
3.5. Emissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques [COVNM]

La source principale de COVNM n'est pas comptabilisée dans le bilan des émissions (conformément à la réglementation sur le rapportage des émissions dans le cadre des PCAET), et concerne les émissions liées aux forêts, à la végétation, etc.

Les émissions de COVNM de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s'élèvent à 369 tonnes en 2014, ce qui correspond à 3 % des émissions de la Gironde et à 0,5 % des émissions de la Nouvelle-Aquitaine.

La répartition sectorielle des émissions indique une contribution majeure du secteur de l'énergie et de l'industrie (56 %), suivi d'une contribution moindre du secteur résidentiel (33 %).

COVNM - Répartition des émissions par secteur



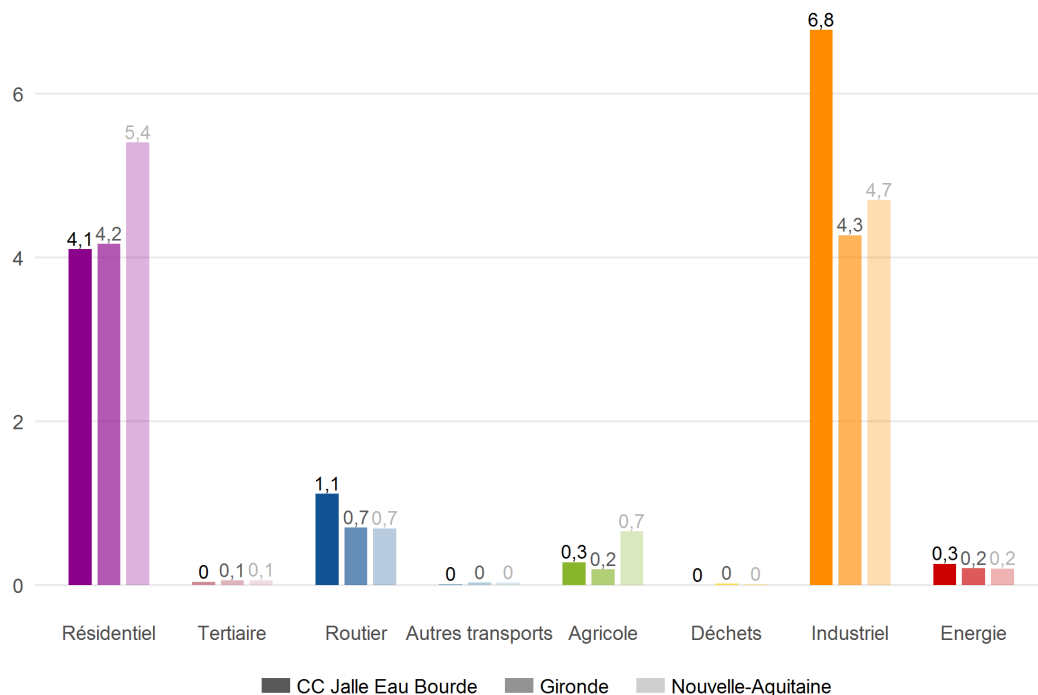
CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 18 | Jalle Eau Bourde – COVNM, Répartition des émissions par secteur

3.5.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

COVNM - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 19 | COVNM – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions par habitant du secteur industriel sont plus élevées que celles du département et de la région. La plus grande proportion de salariés dans le domaine de la fabrication de peintures et dans l'industrie agro-alimentaire ainsi que la plus grande proportion de surfaces en construction sur le territoire par rapport au département et à la région, expliquent les émissions unitaires calculées.

À l'instar des particules, les émissions par habitant de COVNM du secteur résidentiel sont légèrement plus faibles sur la communauté de communes que sur le département et moins importantes que celles de la région. Ceci s'explique par la proportion de bois de chauffage dans le bouquet énergétique des différentes échelles territoriales et un facteur d'émission du bois pour les COVNM, qui est élevé.

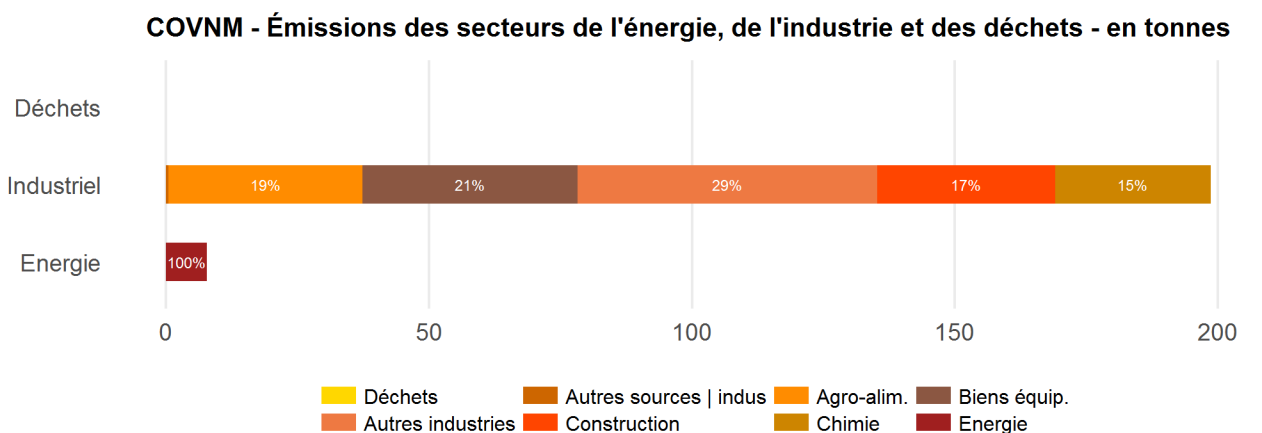
3.5.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de COVNM des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets sont de 206 tonnes, soit 56 % des émissions totales de COVNM de la communauté de communes.

Détail des émissions de COVNM

- Les émissions de COVNM du secteur de l'industrie liées à l'utilisation de solvants et de peintures pour diverses activités (imprimerie, protection du bois, colles et adhésifs) représentent 29 % des émissions de ce secteur, soit 15 % des émissions totales de COVNM du territoire. Les émissions dues au secteur des biens d'équipement (peintures, solvants) et aux processus de fermentation du secteur de l'agro-alimentaire représentent respectivement 21 % et 19 % des émissions de COVNM du secteur de l'industrie, soit 11 % et 10 % des émissions totales du territoire. Les émissions dues à l'application de peintures et de solvants ainsi que les processus énergétiques mis en jeu dans le secteur de la construction, représentent 17 % des émissions de COVNM du secteur, soit 9 % des émissions totales du territoire. Enfin 15 % des émissions du secteur de l'industrie sont liées aux processus de fabrication de produits chimiques (pharmaceutiques, peintures, encres) et représentent 8 % des émissions totales du territoire.

- Les émissions de COVNM liées au secteur de l'énergie représentent 2 % des émissions totales de COVNM du territoire. 60 % et 40 % des émissions du secteur de l'énergie sont dues respectivement à l'évaporation d'essence dans les stations-services et aux fuites lors du transport et de la distribution du gaz naturel.
- Les émissions de COVNM liées au secteur des déchets sont nulles sur ce territoire.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 20 | Jalle Eau Bourde – COVNM, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

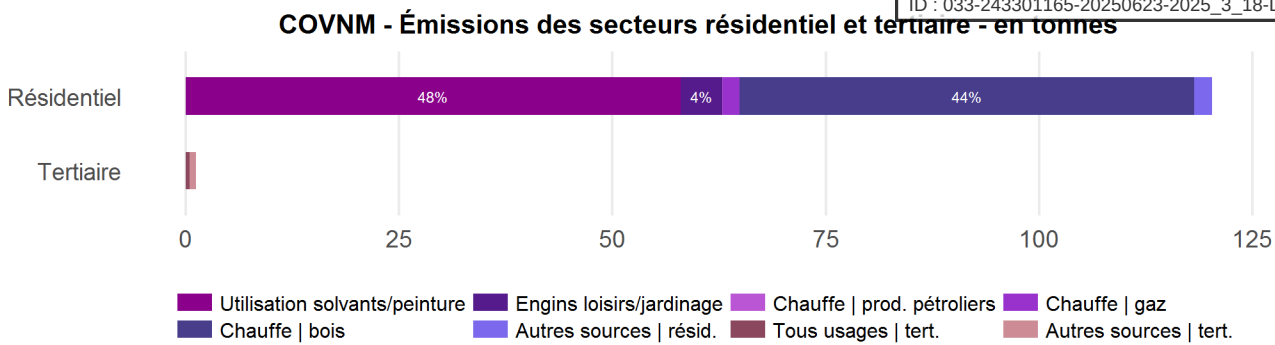
3.5.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de COVNM des secteurs résidentiel et tertiaire sont de 121 tonnes, soit 33 % des émissions totales de COVNM de la communauté de communes.

Pour ce secteur, les émissions de COVNM sont généralement liées aux consommations énergétiques (chauffage, production d'eau chaude et cuisson) d'une part, et d'autre part, à l'utilisation de solvant (produits d'entretien) et de peinture.

Détail des émissions de COVNM

- Pour le secteur résidentiel, 44 % des émissions sont liées à la combustion de bois pour le chauffage domestique et 48 % des émissions sont dues à l'utilisation domestique de peintures, solvants et produits pharmaceutiques. Les émissions liées à ces activités représentent 30 % des émissions totales de COVNM du territoire. Le reste des émissions du secteur résidentiel provient essentiellement de l'utilisation d'engins de jardinage et de loisirs (4 %).
- Les émissions de COVNM liées au secteur tertiaire représentent 0,3 % des émissions totales de COVNM du territoire. Les émissions liées aux consommations énergétiques, essentiellement du gaz naturel, représentent 34 % des émissions de COVNM du secteur tertiaire. Le reste des émissions du secteur tertiaire est lié à l'utilisation de peintures pour la réparation de véhicules (52 %) et aux activités de nettoyage à sec (14 %).



CC Jalle Eau Bourde
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

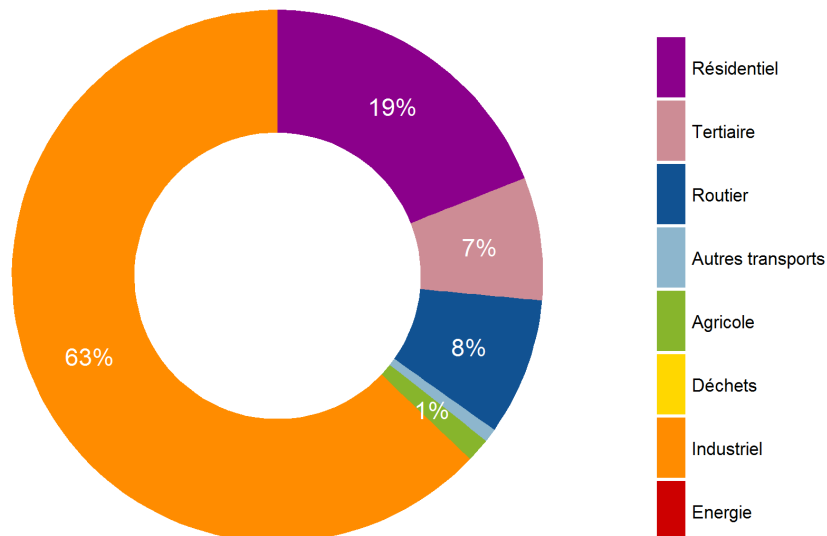
Figure 21 | Jalle Eau Bourde – COVNM, émissions des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

3.6. Emissions de dioxyde de soufre [SO₂]

Les émissions de dioxyde de soufre du territoire Jalle Eau Bourde s'élèvent à 12 tonnes en 2014, ce qui représente 0,5 % des émissions du département et 0,1 % des émissions de la région.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure du secteur de l'industrie (63 %), suivi d'une contribution moindre des secteurs résidentiel et tertiaire (26 %).

SO₂ - Répartition des émissions par secteur



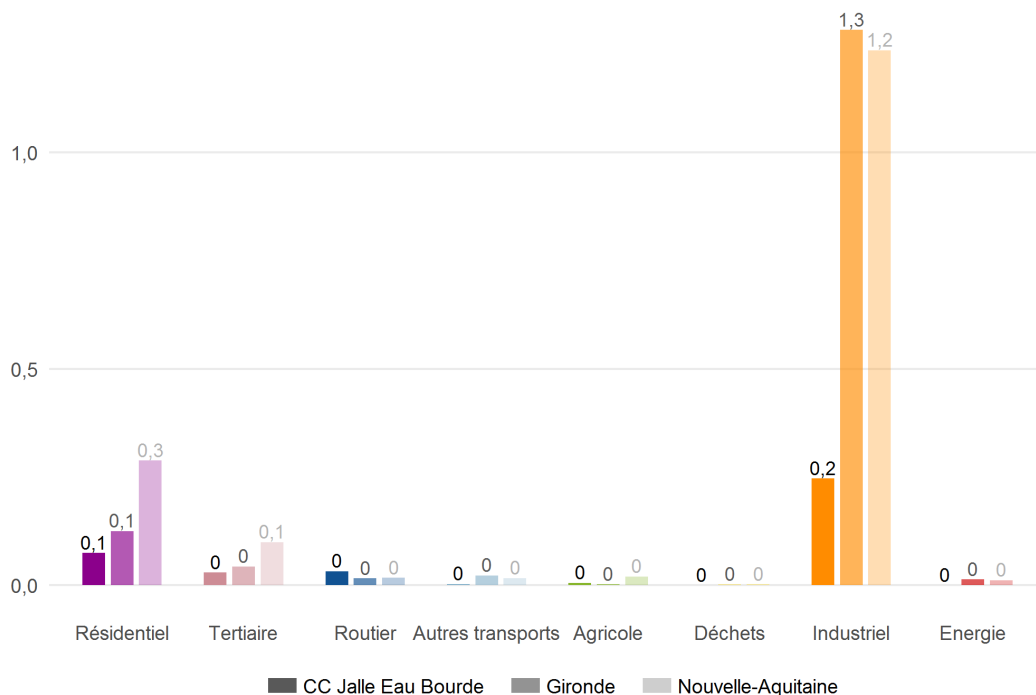
CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 22 | Jalle Eau Bourde – SO₂, Répartition des émissions par secteur

3.6.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

SO₂ - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 23 | SO₂ – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions par habitant de SO₂ liées au secteur de l'industrie de la communauté de communes sont plus faibles que celles de la Gironde et de la Nouvelle-Aquitaine. Pour ce secteur, les émissions des stations d'enrobage représentent 97 % des émissions de SO₂ du territoire Jalle Eau Bourde, 2 % des émissions de la Gironde et 3 % des émissions de la région. D'autres sources plus spécifiques comme les procédés de production de noir de carbone sont présentes sur le département et la région, expliquant ainsi les émissions unitaires plus élevées pour ces échelles territoriales.

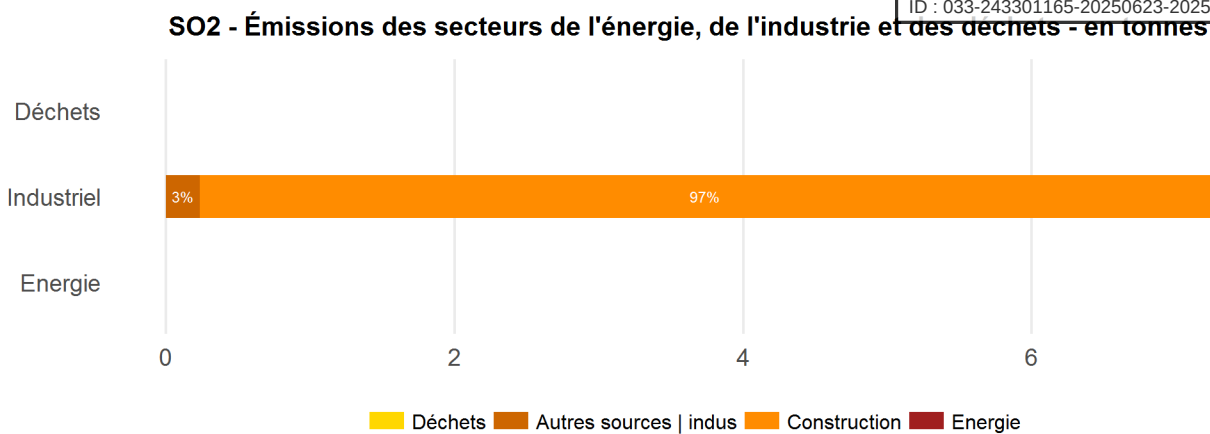
Pour le secteur résidentiel, les émissions de la communauté de communes sont équivalentes à celles de la Gironde et inférieures à celles de la région. La proportion de bois dans le mix énergétique des trois territoires est plus importante que celle des produits pétroliers. En effet, la consommation de bois du territoire Jalle Eau Bourde est 4 fois plus élevée que la consommation de produits pétroliers. Par conséquent et à l'instar des particules et des COVNM, c'est la proportion de bois dans le mix énergétique du territoire et son facteur d'émission relativement élevé pour le SO₂ qui expliquent les émissions de ce secteur.

3.6.2. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de SO₂ des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets sont de 7 tonnes, soit 63 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de SO₂

- Les émissions du secteur de l'industrie sont liées à 97 % aux procédés énergétiques des stations d'enrobage et à 3 % aux combustions énergétiques de l'industrie chimique, agro-alimentaire et des minéraux et matériaux de construction.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 24 | Jalle Eau Bourde – SO₂, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

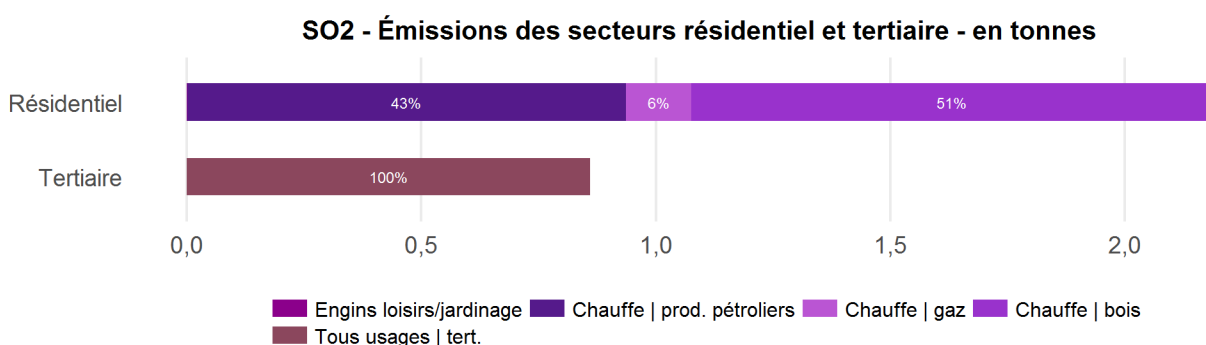
3.6.3. Emissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Les émissions de SO₂ des secteurs résidentiel et tertiaire sont de 3 tonnes, soit 26 % des émissions totales de la communauté de communes.

Pour les secteurs résidentiel et tertiaire, les émissions de SO₂ sont généralement liées aux processus de combustion énergétique.

Détail des émissions de SO₂

- Les émissions liées au secteur résidentiel représentent 20 % des émissions totales de SO₂ du territoire. 51 % des émissions du secteur résidentiel sont liées à la consommation de bois de chauffage, soit 10 % des émissions totales du territoire. L'utilisation de produits pétroliers et de gaz naturel comme combustibles énergétiques représentent respectivement 43 % et 6 % des émissions de SO₂ de ce secteur, soit 9 % et 1 % des émissions totales de SO₂ du territoire.
- Les émissions liées au secteur tertiaire représentent 2 % des émissions totales de SO₂ du territoire. 78 % et 13 % des émissions de ce secteur sont respectivement liées à l'utilisation de produits pétroliers et de bois. Le reste des émissions (9 %) étant dû à l'utilisation de gaz naturel.



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

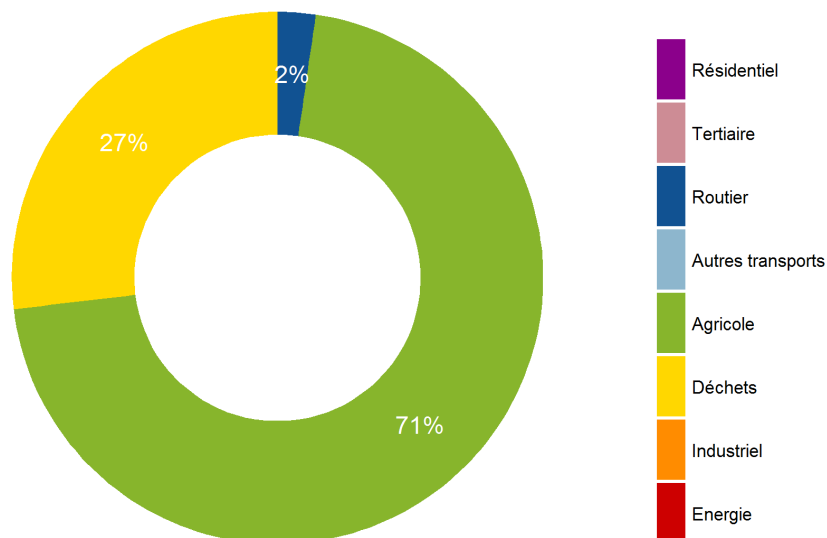
Figure 25 | Jalle Eau Bourde – SO₂, émissions des secteurs résidentiel et tertiaire, en tonnes

3.7. Emissions d'ammoniac [NH₃]

Les émissions d'ammoniac de la communauté de communes Jalle Eau Bourde s'élèvent à 228 tonnes en 2014, ce qui correspond à 5 % des émissions de la Gironde et à 0,2 % des émissions de la Nouvelle-Aquitaine.

La répartition sectorielle des émissions montre une contribution majeure du secteur agricole (71 %) et du secteur des déchets (27 %).

NH₃ - Répartition des émissions par secteur



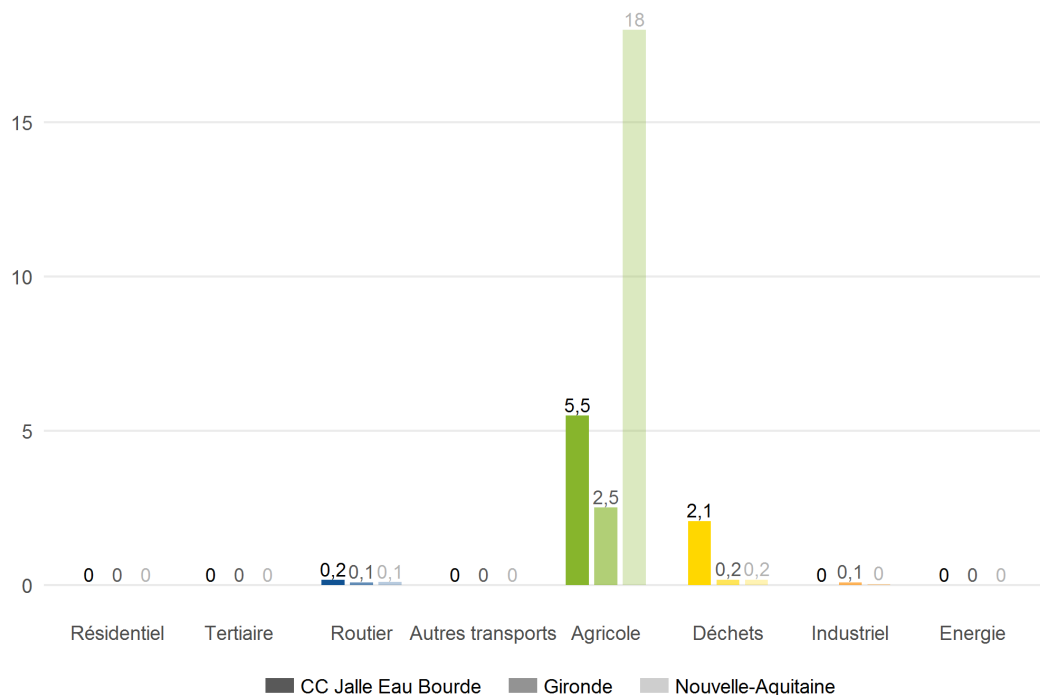
CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 26 | Jalle Eau Bourde – NH₃, Répartition des émissions par secteur

3.7.1. Comparaison des émissions entre les territoires

Les émissions par habitant permettent de comparer le poids des secteurs d'activités sur les émissions polluantes entre les différentes échelles territoriales.

NH₃ - Comparaison des émissions par secteur et par territoire - en kg/hab



Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 27 | NH₃ – Comparaison des émissions par secteur et par territoire, en kg/hab

Les émissions de NH₃ par habitant, issues du secteur agricole du territoire Jalle Eau Bourde sont plus élevées que celles du département mais restent inférieures à celles de la région. La proportion de culture céréalière est plus importante sur la communauté de communes (78 %) que sur la Gironde (20 %) ou la Nouvelle-Aquitaine (37 %). La densité de population environ 2 fois moins importante sur la région par rapport au territoire Jalle Eau Bourde contribue à augmenter les émissions par habitant et explique donc les disparités entre ces deux territoires.

Les émissions unitaires de NH₃ liées au secteur des déchets sont plus élevées sur le territoire Jalle Eau bourde que sur les autres échelles territoriales. Ceci s'explique par la présence sur la communauté de communes, d'une plate-forme de compostage de déchets verts.

3.7.2. Emissions du secteur agricole

Les émissions de NH₃ du secteur agricole sont de 161 tonnes, soit 71 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de NH₃

- Les émissions liées à la culture des sols avec engrais représentent 85 % des émissions de NH₃ liées au secteur agricole, dont 91 % est dû au travail des terres arables, soit 54 % des émissions totales de NH₃ du territoire.
- 15 % des émissions de NH₃ liées au secteur agricole sont dues aux déjections animales provenant de l'élevage de volailles (37 %), de porcins (28 %) et de bovins (21 %). Ces émissions représentent 11 % des émissions totales de NH₃ de la communauté de communes.

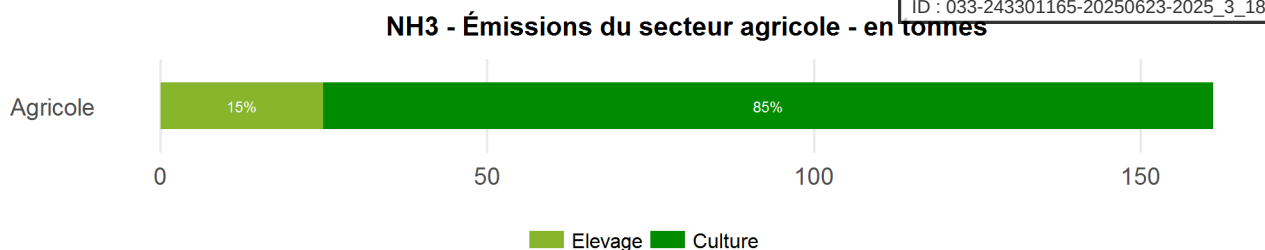


Figure 28 | Jalle Eau Bourde – NH₃, émissions du secteur agricole, en tonnes

3.7.3. Emissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets

Les émissions de NH₃ du secteur des déchets sont de 61 tonnes, soit 27 % des émissions totales de la communauté de communes.

Détail des émissions de NH₃

- Les émissions de NH₃ liées au secteur des déchets sont exclusivement dues à la production de compost sur le territoire Jalle Eau Bourde.
- Les émissions de NH₃ des secteurs de l'énergie et de l'industrie sont nulles.

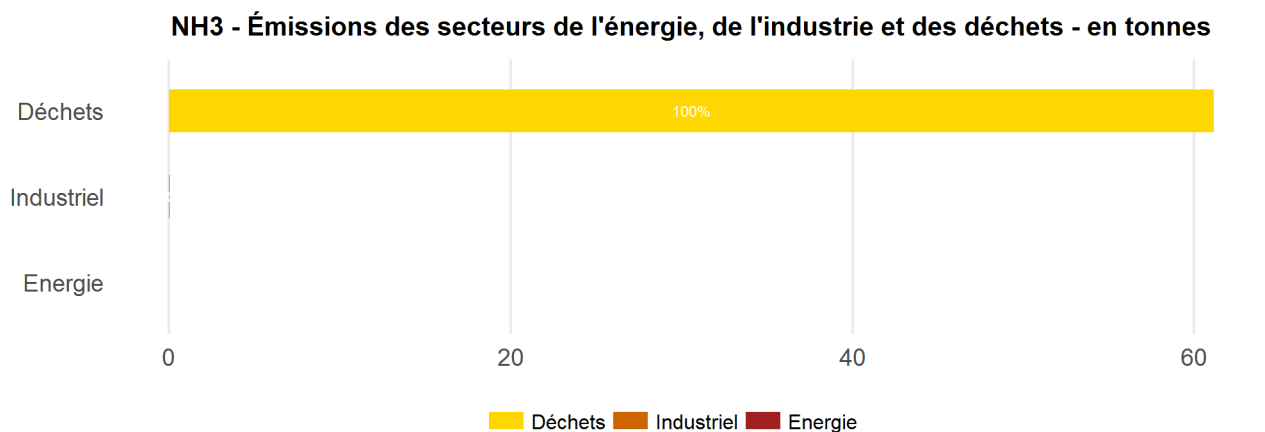


Figure 29 | Jalle Eau Bourde – NH₃, émissions des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des déchets, en tonnes

4. Synthèse

La communauté de communes Jalle Eau Bourde représente 2 % de la population de la Gironde et 0,5 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les secteurs pour lesquels les émissions par habitant du territoire sont plus élevées que celles du département ou de la région, ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire. Les activités responsables de ces fortes émissions unitaires sont identifiées en gras.

Le territoire représente ainsi :

- 5 % des émissions départementales d'**ammoniac** (NH₃)
 - * Principaux secteurs émetteurs : agricole, déchets
 - * Actions prioritaires à mettre en place sur : **culture avec engrais**, plate-forme de compostage
- 3 % des émissions départementales de **particules** en suspension (PM10) et 3 % des émissions de particules fines (PM2,5)
 - * Principaux secteurs émetteurs : résidentiel, transport routier et industriel
 - * Actions prioritaires à mettre en place sur : chauffage au bois, **véhicules diesel**, **travail du bois**, **chantiers-BTP**
- 3 % des émissions départementales d'**oxydes d'azote** (NOx)
 - * Principal secteur émetteur : transport routier (à noter que les émissions issues du réseau autoroutier représentent 73% des émissions de ce secteur)
 - * Actions prioritaires à mettre en place sur : **véhicules diesel**
- 3 % des émissions départementales de **COVNM**
 - * Principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industriel
 - * Actions prioritaires à mettre en place sur : chauffage au bois, **utilisation de solvants et peintures**, **chantiers-BTP**
- 0,5 % des émissions départementales de **dioxyde de soufre** (SO₂)
 - * Principaux secteurs émetteurs : résidentiel, industriel
 - * Actions prioritaires à mettre en place sur : procédés énergétiques des stations d'enrobage, utilisation de produits pétroliers.

Annexes



Annexe 1 : Santé - définitions

Danger : événement de santé indésirable tel qu'une maladie, un traumatisme, un handicap, un décès. Par extension, le danger désigne tout effet toxique, c'est-à-dire un dysfonctionnement cellulaire, organique ou physiologique, lié à l'interaction entre un organisme vivant et un agent chimique (exemple : un polluant atmosphérique), physique (exemple : un rayonnement) ou biologique (exemple : un grain de pollen). Ces dysfonctionnements peuvent entraîner ou aggraver des pathologies.

→ Par extension, les termes « danger » et « effet sur la santé » sont souvent intervertis.

Risque pour la santé : probabilité de survenue d'un danger causée par une exposition à un agent dans des conditions spécifiées.

Exposition : désigne, dans le domaine sanitaire, le contact (par inhalation, par ingestion...) entre une situation ou un agent dangereux (exemple : un polluant atmosphérique) et un organisme vivant. L'exposition peut aussi être considérée comme la concentration d'un agent dangereux dans le ou les milieux pollués (exemple : concentration dans l'air d'un polluant atmosphérique) mis en contact avec l'homme.

Relation exposition-risque (ou relation dose-réponse) : relation spécifique entre une exposition à un agent dangereux (exprimée, par exemple, en matière de concentrations dans l'air) et la probabilité de survenue d'un danger donné (ou « risque »). La relation exposition-risque exprime donc la fréquence de survenue d'un danger en fonction d'une exposition.

Impact sur la santé : estimation quantifiée, exprimée généralement en nombre de décès ou nombre de cas d'une pathologie donnée, et basée sur le produit d'une relation exposition-risque, d'une exposition et d'un effectif de population exposée.

Annexe 2 : Les polluants

Les oxydes d'azote : NOx (NO et NO₂)

Le terme « oxyde d'azote » désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Le NO₂ est issu de l'oxydation du NO. Ils proviennent essentiellement de la combustion : des véhicules et installations de combustion. Ils sont considérés comme indicateur du trafic automobile.

Le NO₂ est un gaz irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. A forte concentration, le NO₂ est un gaz toxique.

Les oxydes d'azote ont un rôle de précurseurs dans la formation de l'ozone troposphérique (basse atmosphère). Ils contribuent aux pluies acides, affectant les sols et les végétaux, et à l'augmentation de la concentration des nitrates dans le sol.

Les particules : TSP, PM10 et PM2,5

Les particules en suspension ou « poussières » constituent un ensemble vaste et hétérogène de substances organiques, inorganiques et minérales. Elles sont dites primaires lorsqu'elles sont émises directement dans l'atmosphère, et sont dites secondaires lorsqu'elles se forment dans l'air à partir de polluants gazeux par transformation chimique. Les particules sont classées selon leur taille :

- ➔ Les particules totales – TSP : représentent toutes les particules quel que soit leur diamètre. Les PM10 et PM2,5 sont également comprises dans cette catégorie.
- ➔ Les particules en suspension – PM10 - de diamètre inférieur à 10 µm : les émissions de PM10 ont des sources très variées, comme la combustion de combustibles, fossiles ou biomasse, les transports routiers, l'agriculture (élevage et culture), certains procédés industriels, les chantiers en construction, ou enfin l'usure des matériaux (routes, pneus, plaquettes de freins) ...
- ➔ Les particules fines – PM2,5 - de diamètre inférieur à 2,5 µm : elles sont issues de toutes les combustions, routières, industrielles ou domestiques (transports, installations de chauffage, industries, usines d'incinération, chauffage domestique au bois).

Selon leur granulométrie, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines, inférieures à 2,5 µm, peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes. Elles contribuent aux salissures des bâtiments et monuments.

Les composés organiques volatils : COVNM

Les COV constituent une famille de produits très larges et regroupent toutes les molécules formées d'atomes d'hydrogène et de carbone (hydrocarbure) comme le benzène (C₆H₆) et le toluène (C₇H₈). Ils sont émis lors de la combustion de carburants ou par évaporation de solvants lors de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de peintures, encres, colles et vernis. Des COV biotiques sont également émis par les végétaux (agriculture et milieux naturels).

Les effets sanitaires sont très variables selon la nature du composé. Ils vont d'une simple gêne olfactive à des effets mutagènes et cancérogènes (benzène), en passant par des irritations diverses et une diminution de la capacité respiratoire.

Les COV sont des précurseurs à la formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Les composés les plus stables chimiquement participent à l'effet de serre et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique (haute atmosphère).

Le dioxyde de soufre : SO₂

Le dioxyde de soufre est un polluant essentiellement industriel et provient de la combustion de carburants fossiles contenant du soufre (fioul lourd, charbon, gazole).

Le SO₂ est un gaz irritant pour les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures (toux, gênes respiratoires). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment les particules. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme.

Le SO₂ se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

L'ammoniac : NH₃

L'ammoniac est un polluant d'origine essentiellement agricole, produits lors épandages d'engrais azotés ou émis par les rejets organiques de l'élevage. Il se forme également lors de la fabrication d'engrais ammoniacés.

Le NH₃ est un gaz incolore et odorant, très irritant pour le système respiratoire, pour la peau et pour les yeux. Son contact direct avec la peau peut provoquer des brûlures graves. A forte concentration, ce gaz peut entraîner des œdèmes pulmonaires. A très forte dose, l'ammoniac est un gaz mortel.

Le NH₃ est un précurseur de particules secondaires. Il réagit avec les composés acides tels que les oxydes d'azote ou de soufre (NO_x et SO₂) pour former des particules très fines de nitrate ou de sulfate d'ammonium. L'ammoniac participe au phénomène d'acidification des pluies, des eaux et des sols, entraînant l'eutrophisation des milieux aquatiques. Par son acidité, l'ammoniac, sous forme NH₄⁺ dans les pluies, dégrade les monuments et le patrimoine historique par altération des roches.

Annexe 3 : Les secteurs d'activités

Résidentiel / tertiaire : Résidentiel, tertiaire, commercial, institutionnel

Il s'agit des activités liées à l'usage des bâtiments : pour le secteur résidentiel, logements des ménages et occupations associées ; pour le tertiaire, les activités de service comme les commerces, les bureaux et les établissements publics (hôpitaux, écoles...). Les émissions sont liées aux consommations énergétiques comme le chauffage, la production d'eau chaude et les cuissons, aux utilisations de solvants, ainsi qu'aux utilisations d'engins de jardinage.

Transport routier

Le secteur des transports routiers correspond aux voitures particulières, aux véhicules utilitaires légers, aux poids-lourds et aux deux-roues motorisés. Les sources prises en compte sont les échappements à chaud et les démarrages à froid, les évaporations de carburant, les abrasions et usures de routes et des équipements (plaquettes de freins, pneus).

Agriculture : Agriculture, sylviculture et aquaculture hors UTCF

Les émissions de ce secteur sont liées à l'élevage (déjections animales, fermentation entérique), aux terres cultivées (travail des sols, utilisation d'engrais et pesticides, épandage de boues) et enfin aux consommations d'énergie (tracteurs et chaudières, utilisés sur les exploitations).

Industrie : Industrie manufacturière, traitement des déchets, construction

Les secteurs de l'industrie regroupent les activités suivantes : l'industrie extractive, la construction, l'industrie manufacturière (agro-alimentaire, chimie, métallurgie et sidérurgie, papier-carton, production de matériaux de construction) et le traitement des déchets.

- Les émissions industrielles sont liées aux procédés de production, aux consommations d'énergie (chaudières et engins industriels, chauffage des bâtiments), ainsi qu'aux utilisations industrielles de solvants (application de peinture ou de colle, dégraissage, nettoyage à sec, imprimeries...).
- Le secteur de la construction comprend les activités de chantiers et de travaux publics, les engins non routiers et les applications de peinture, colle et solvants.
- Le traitement des déchets intègre les installations d'incinération de déchets ménagers ou industriels, les centres de stockage, les stations d'épurations ainsi que les crématoriums.

Production et distribution de l'énergie : Extraction, transformation et distribution d'énergie

Ce secteur recense les émissions liées à la production d'électricité, au chauffage urbain, au raffinage du pétrole, ainsi que l'extraction, la transformation et la distribution des combustibles.

Autres transports : Modes de transports autres que routier

Les émissions de ce secteur proviennent des transports ferroviaires, maritimes et aériens.

Annexe 4 : Nomenclature PCAET

PCAET secteur	PCAET niveau 1	PCAET niveau 2
Résidentiel	Chauffage, eau chaude, cuisson bois	
	Chauffage, eau chaude, cuisson gaz	
	Chauffage, eau chaude, cuisson produits pétroliers	
	Utilisation solvants/peinture	
	Autres sources résidentiel	
	Engins loisirs/jardinage	
Tertiaire	Chauffage, eau chaude, cuisson tertiaire	
	Tertiaire Autres sources tertiaire	
Transport routier	Voitures Particulières	VP diesel*
		VP essence**
		VP autres*
	Véhicules Utilitaires Légers	VUL diesel*
		VUL essence**
		VUL autres*
	Poids Lourds	PL diesel*
		PL essence**
		PL autres*
Autres transports	Deux-roues	Deux-roues**
	Ferroviaire	
	Fluvial	
	Maritime	
	Aérien	
Agriculture	Culture	
	Elevage	
	Autres sources agriculture	Engins agricoles Autres sources agriculture
Déchets		
Industrie (Industrie manufacturière)	Chimie	
	Construction	Chantiers/BTP Autres sources constr. et minéraux
	Biens équipement	

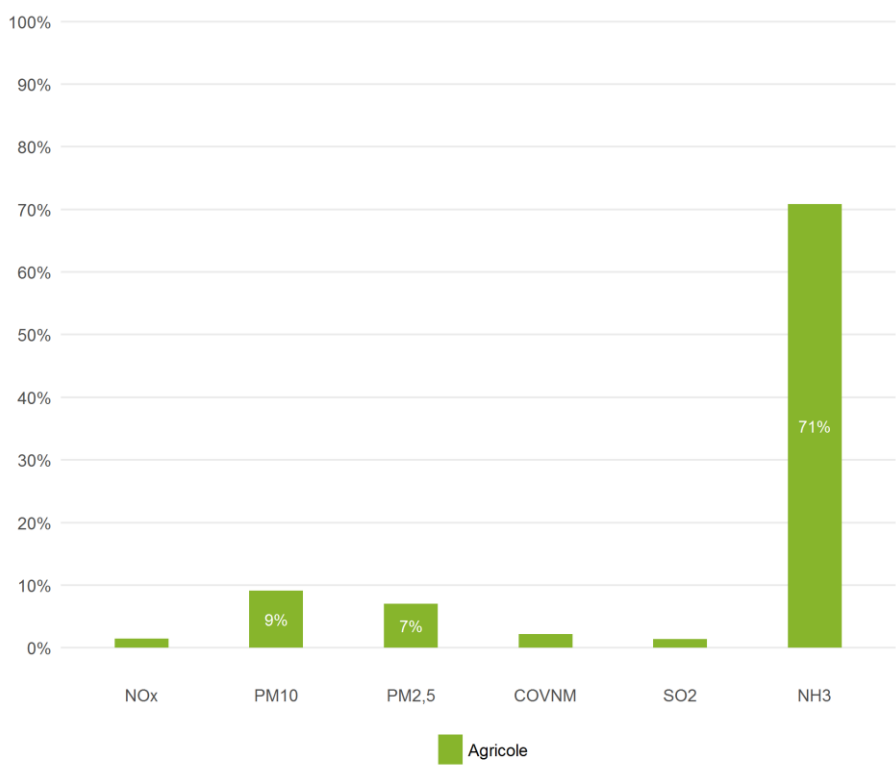
	Agro-alimentaire	
	Métallurgie ferreux	
	Métallurgie non-ferreux	
	Minéraux/matériaux	Carrières
	Papier/carton	Autres sources constr. et minéraux
	Autres industries	
Energie (Production et distribution d'énergie)	Production d'électricité	
	Chauffage urbain	
	Raffinage du pétrole	
	Transformation des CMS ⁵ - mines	
	Transformation des CMS - sidérurgie	
	Extraction des combustibles fossiles solides et distribution d'énergie	
	Extraction des combustibles liquides et distribution d'énergie	
	Extraction des combustibles gazeux et distribution d'énergie	
	Extraction énergie et distribution autres (géothermie, ...)	
	Autres secteurs de la transformation d'énergie	

* distinction entre émissions moteur ou mécaniques

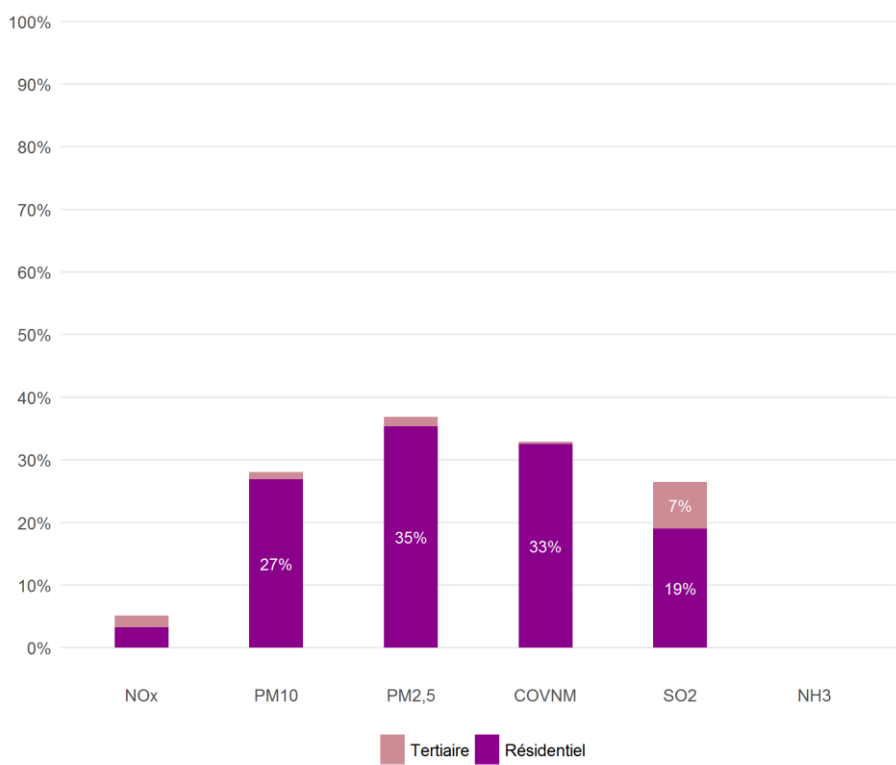
** distinction entre émissions moteur, évaporation ou mécaniques

⁵ CMS : Combustibles Minéraux Solides

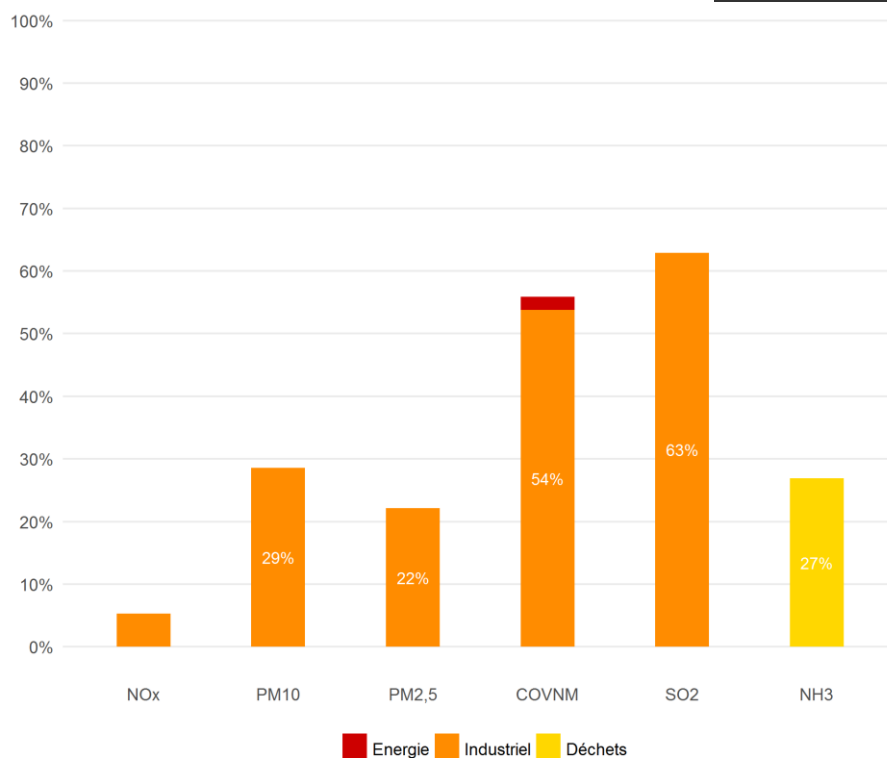
Annexe 5 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions



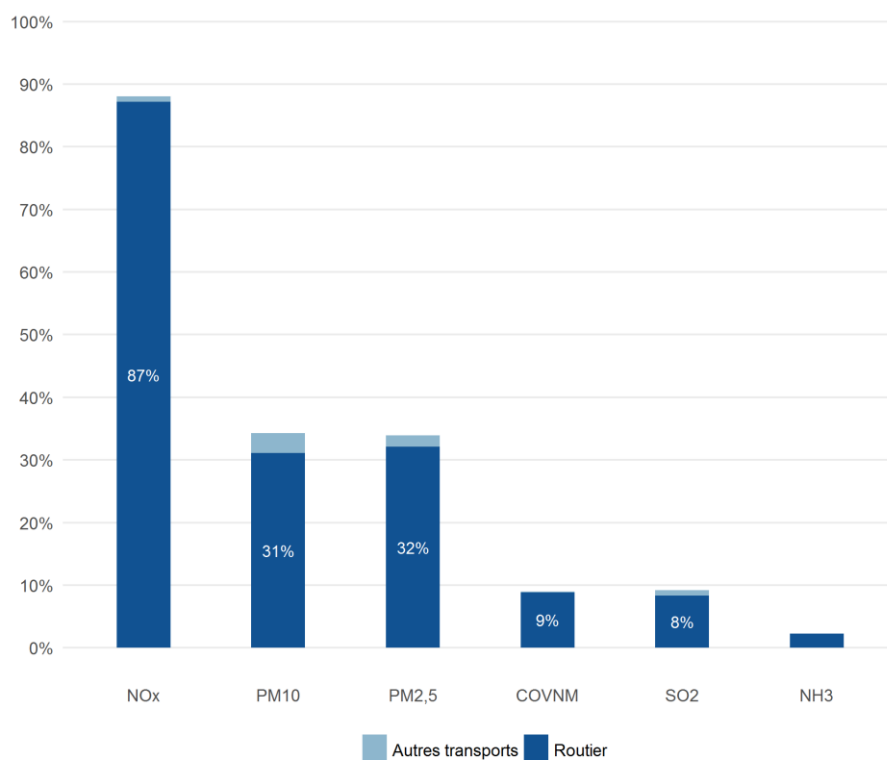
CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1



CC Jalle Eau Bourde
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Figure 30 | Jalle Eau Bourde, Contribution des secteurs d'activités aux émissions polluantes

Annexe 6 : Émissions territoriales

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	23	31	30	120	2	
Tertiaire	13	1	1	1	1	0
Transport routier	615	36	28	33	0,96	5
Autres transports	6	4	2	0	0,10	
Agriculture	10	11	6	8	0	161
Déchets						61
Industrie	38	33	19	199	7	0
Énergie				8		
TOTAL	705	116	86	369	12	228

CC Jalle Eau Bourde - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	1 191	1 705	1 661	6 350	191	
Tertiaire	692	58	57	92	67	0
Transport routier	14 562	968	740	1 074	25	146
Autres transports	1 206	129	81	50	35	
Agriculture	703	241	151	296	4	3 836
Déchets	48	2	2	37	3	280
Industrie	2 136	887	511	6 514	1 956	149
Énergie	424	16	15	315	21	4
TOTAL	20 964	4 007	3 219	14 727	2 302	4 416

Gironde - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICAREv3.2.1-rev1

tonnes/an	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO ₂	NH ₃
Résidentiel	5 919	10 372	10 125	31 741	1 694	
Tertiaire	3 083	290	286	373	588	1
Transport routier	58 296	3 900	3 022	4 082	101	640
Autres transports	4 295	507	225	197	99	
Agriculture	9 402	8 214	3 860	3 865	121	105 676
Déchets	440	12	10	90	17	1 088
Industrie	11 108	5 952	2 751	27 617	7 261	276
Énergie	1 088	87	75	1 204	70	14
TOTAL	93 631	29 334	20 354	69 169	9 951	107 695

Nouvelle-Aquitaine - Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1-rev1

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 033-243301165-20250623-2025_3_18-DE



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Contacts

contact@atmo-na.org

Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège Social) - ZA Chemin Long
13 allée James Watt - 33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)
ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel
17 180 Périgny

Pôle Limoges
Parc Ester Technopole - 35 rue Soyouz
87 068 Limoges Cedex

